



BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

Programme International pour l'Abolition du Travail des Enfants (IPEC)

Programme national de lutte contre le travail des enfants au Mali
RAF/04/07/FRA



**ATELIER DE VALIDATION TECHNIQUE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE
FORMATION PROFESSIONNELLE ET D'APPRENTISSAGE DANS LE CADRE
DE LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS**

Rapport -VF

Présenté par :

- Monsieur Hamadoun TOLO

Décembre 2006

I Introduction

Le Mercredi 12 Décembre 2006 a eu lieu dans les locaux d'IPEC-Mali, l'atelier de validation technique de la stratégie nationale de formation professionnelle et d'apprentissage dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants. En plus des Ministères en charge du travail, de la formation professionnelle et de la promotion de l'enfant, l'atelier a enregistré la participation des représentants de plusieurs organisations de la société civile, des médias et des enfants ayant des expériences avérées en matière de formation professionnelle.

Au cours de la journée, les participants ont suivi avec intérêt la présentation du rapport de l'étude intitulé « ***contribution à la finalisation du document de stratégie nationale de formation professionnelle et d'apprentissage dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants*** » à la suite de laquelle une série d'observations et propositions d'amélioration ont été formulées au cours des débats qui ont été très participatifs.

II Dérroulement de l'atelier

2.1- Cérémonie d'ouverture :

Deux interventions ont marqué l'ouverture officielle de l'atelier, il s'agit en l'occurrence de l'allocution du Conseiller Technique Principal de l'IPEC/BIT- Mali et du discours d'ouverture du représentant du Ministère du Travail.

Le premier, après avoir remercié les participants qui se sont déplacés en grand nombre, a rappelé l'importance de la problématique de la formation professionnelle et l'apprentissage qui se trouve être au cœur des interventions de IPEC/BIT dans la perspective d'insertion des enfants victimes des pires formes du travail des enfants. Il a exhorté les uns et les autres de se prononcer par rapport aux recommandations de l'étude en vue de son amélioration.

Quant au représentant du Ministère du travail, il a remercié tout d'abord IPEC/BIT pour l'initiative qui est en conformité avec le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Pour lui, une politique de développement économique et social passe nécessairement par l'abolition du travail des enfants surtout ses pires formes mais aussi et surtout la mise en place d'une politique éducative et de formation professionnelle efficace et cohérente.

Il a rappelé l'engagement des autorités maliennes à travers la mise en place d'un programme national de lutte contre le travail des enfants et la ratification de la convention 182 de l'OIT qui ont permis d'enregistrer des avancées significatives dans la lutte contre le travail des enfants. Dans la même perspective il a rassuré les participants de l'engagement du gouvernement à traduire en actions concrètes les stratégies qui se dégageront des travaux de l'atelier.

2.2- Présentation du rapport de l'étude « contribution à la finalisation du document de stratégie nationale de formation professionnelle et d'apprentissage dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants »

Le rapport comporte (5) cinq parties à savoir :

- ✓ La problématique du travail des enfants et la formation professionnelle par apprentissage dans le secteur informel au Mali ;
- ✓ les perspectives de mise en oeuvre effective d'une stratégie nationale FPA dans l'optique de la lutte contre le travail des enfants ;
- ✓ les recommandations en terme d'orientations stratégiques du document de stratégie nationale.
- ✓ les partenaires potentiels pour la mise en oeuvre du projet ;
- ✓ le cadre stratégique FPA¹.

Après une analyse du contexte et des perspectives, le consultant a formulé un certain nombre de recommandations et identifié les partenaires potentiels pour la mise en oeuvre.

¹ FPA : formation professionnelle et l'apprentissage.

Pour ce faire, il préconise :

- La prise en compte des pires formes du travail de enfants dans les stratégies de développement ;
- La mise en place et la dynamisation d'un cadre de concertation permanente entre les intervenants du secteur en vue d'harmoniser leurs actions ;
- Le renforcement des capacités et des compétences des acteurs de la formation professionnelle (institutions/centres de formations...) ;
- La capitalisation des expériences en matière de FPA développées au Mali par les différents acteurs : État, organisations professionnelles, ONG et acteurs non étatiques ;
- La promotion de la préformation et du tutorat ;
- La promotion de l'auto emploi et la création d'emploi.

Sur la base des expériences accumulées au fil des années, un certain nombre de partenaires potentiels pour la mise en œuvre du cadre stratégique FPA IPEC/Mali ont été identifiés selon leurs domaines d'intervention :

Accueil et placement des enfants/Préformation

- ENDA –Mali
- Mali – ENJEU
- Caritas- Mali

Appui à la formation des formateurs/Maîtres d'apprentissage

- COFPA (Cellule Opérationnelle pour la Formation Professionnelle dans le secteur de l'Artisanat)
- Les Unités de Formations et d'Appui aux Entreprises (UFAE)
- Swisscontact

Insertion socio -professionnelle du jeune formé

- APEJ(Agence pour la promotion de l'Emploi jeune)
- l'ANPE (Agence Nationale Pour l'Emploi)

Formation professionnelle et Apprentissage

- AMAPRO (Association Malienne des Artisans Professionnels)
- AJA (Association Jeunesse Actions)
- GUAMINA

Financement de la formation

- Le FAFPA (Le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage)
- Le PDSA (Projet de Développement du Secteur de l'Artisanat)
- le PISE (Projet d'investissement dans le secteur de l'Education)
- Le PASA/OP (Projet d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations des Producteurs)

Orientation en FPA

- DNFP (Direction Nationale de la Formation Professionnelle)
- DNT (Direction Nationale du Travail)

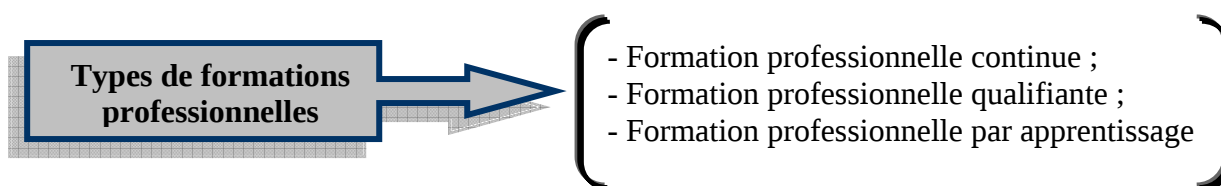
2.2- Echanges et discussions sur le résultat de l'étude et le projet de cadre stratégique :

Au terme de la présentation du rapport par le consultant, les participants ont formulé des observations tant dans la forme que dans le fond et posé questions d'éclaircissement, il s'agit entre autres :

- page 7 : ajout de corps de métiers comme orpaillage, coiffure, maçonnerie, chauffeur, apprentis chauffeur ;
- de préciser la source des données statistiques ;
- page 8 : revoir l'âge à 20 ans ;
- page 11 : revoir la contribution du FAFPA qui est de 90% (depuis 2006) au lieu de 70% ;
- page 35 : corriger la durée de l'apprentissage qui est de 3 ans selon le code du travail au lieu de 2 ;

Les participants ont proposé de revoir le titre du document intitulé « **formation professionnelle et l'apprentissage** » au profit de « **formation professionnelle par apprentissage** » qui est la formule consacrée.

Pour une clarification des concepts, les participants ont procédé à l'identification et à la définition des différents types de formations professionnelles et des systèmes de formations professionnelles par apprentissage en cours au Mali:



Systèmes	Structures
- Formation duale	- Suiscontact
- Tutorat	- Guamina
- Formation sur le tas	- Enda- Mali
- Mise en apprentissage	- Mali-Enjeu
- Formation action	- AJA- Mali

Il a été demandé aux représentants des structures ci-dessus citées de mettre à la disposition du consultant des informations relatives aux contenus des systèmes utilisés, dans les meilleurs délais.

Aussi il a été relevé le fait que la formation professionnelle par apprentissage soit régit par le code de l'artisanat et le code du travail. Ce qui pose souvent le problème d'application. D'ailleurs le code du travail, à cause surtout des difficultés liées à l'application de son article L- 7, relatif à l'allocation, est en cours de relecture pour une prise en compte des réalités socioculturelles du pays.

La problématique de la certification et de la reconnaissance des certificats délivrés aux jeunes en fin de formation professionnelle par apprentissage a été évoquée par ce perçue comme une situation qui pénalise les titulaires des certificats.

La politique nationale de la formation professionnelle en cours d'adoption permettra d'harmoniser les différentes pratiques en la matière.

L'un des temps forts de l'atelier a été sans doute l'analyse du projet de cadre de stratégie nationale FPA et la liste des partenaires potentiels pour la mise en œuvre.

❖ *Le projet de cadre de stratégie nationale FPA IPEC/Mali :*

Dans sa forme, les participants ont préconisé le rajout d'une colonne par rapport aux domaines d'intervention d'une part et d'autres part, la nécessité de faire la différence entre les structures responsables et les partenaires (ou structures) impliqués dans la mise en œuvre des activités.

Concernant le fond, plusieurs propositions ont été faites² :

Projet du cadre de la stratégie nationale

Eléments de la stratégie	Domaines	Activités	Structures responsables	périodes
1. Intervention sur un groupe cible commun....	- appuis directs aux enfants ; - renforcement des capacités des encadreurs (formateurs, accompagnateurs, personnel services techniques de l'Etat ; - appui matériel et logistique aux ateliers et centres de formation (y compris les supports pédagogiques) ; - collecte et diffusion des données (médiatisation, etc.) ; - capitalisation des expériences		- MPFEF³ ; - OSC⁴ ; - MEN⁵	court terme (3 à 6 mois), moyen terme (6 mois à 1 an), long terme (1 à 3 ans).

² L'ensemble des observations a surtout concerné le contenu de ces colonnes, ici nous avons noté seulement les ajouts qui doivent compléter les éléments proposés par le consultant.

3. Institution : - PROESS ; - PRODEJ	- Institutionnel			
5. Intégration de cette stratégie dans l'ensemble des programmes nationaux d'IPEC/Mali	- prévoir l'élargissement aux régions du Nord.			
6. Mobilisation des ressources au niveau national et régional	- Financement	- OMS ; - PAM ; - FAO ; - Autres		
7. Revoir les tranches d'âges : - 6-12 ; - 13-14 ; - 15-18			- toutes les structures concernées par les appuis directs aux enfants	

Partenaires potentiels

Axes stratégiques	Structures	Domaines
1. Accueil, écoute et orientation des enfants 2. pré professionnalisation	- AJA- Mali ; - Guamina ; - Jèkatanie	- initiation et familiarisation aux métiers
3. Formation professionnelle par apprentissage	- Remplacer AMPRO par OPA ⁶ ; - Mali-Enjeu - Caritas ; - Autres centres de formation	- dans les corps de métiers identifiés au lieu de 17.
4. Appui à la formation des formateurs/ maîtres d'apprentissage ⁷	- DNFP ; - FAFPA ; - Guamina ; - PAFP ; - CNPA	
5. Financement de la formation ⁸	- APEJ ; - Guamina ; - FARE ⁹	(ajouter à la fin du premier point (artisanat et monde rural))
6. Insertion socio-professionnelle du jeune formé	- AJA ; - Guamina ; - Mali-Enjeu ; - Enda- Mali ; - Suiscontact/ PAFP ; - Collectivités locales	- Accompagnement à l'insertion des jeunes formés.

³ Ministère de la promotion de la femme de l'enfant et de la famille

⁴ Organisations de la société civile

⁵ Ministère de l'éducation nationale

⁶ Organisation professionnelle de l'artisanat

⁷ Définir les des deux concepts dans le rapport

⁸ Concernant les points 5 et 6, étudier la possibilité d'articuler avec les programmes similaires en cours d'élaboration (comme celui de l'ambassade de France) et l'implication des collectivités locales dans la mobilisation des ressources financières.

⁹ Fonds auto renouvelable pour l'emploi

Conclusion :

Le rapport a été adopté à l'unanimité des participants sous réserve de la prise en compte de l'ensemble des observations et suggestions formulées.

Par ailleurs, dans leurs allocutions lors de la cérémonie de clôture, le Conseiller technique principal de l'IPEC/ Mali et le représentant du Ministère du travail ont exprimé leur satisfaction par rapport à la qualité de la participation mais aussi et surtout les résultats obtenus au cours de l'atelier qui est une étape importante dans le processus d'adoption définitive de la stratégie nationale de formation professionnelle par apprentissage.

BIT- IPEC /MALI

**CONTRIBUTION A LA FINALISATION
DU DOCUMENT DE STRATEGIE NATIONALE DU MALI
SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET
L'APPRENTISSAGE DANS LE CADRE DE LA LUTTE
CONTRE LE TRAVAIL DES ENFANTS**

**Etude réalisée par
Abraham BENGALY**

SOMMAIRE

<i>Sigles et Abréviations.....</i>	<i>3</i>
<i>Introduction.....</i>	<i>4</i>
1. Rappel du contexte de l'étude	4
2. Objectifs de l'étude.....	6
3. Méthodologie adoptée.....	6
<i>I. La problématique du travail des enfants et la formation professionnelle par apprentissage dans le secteur informel.....</i>	<i>7</i>
1.1. Les forces du système informel de FPA.....	8
1.2. Les faiblesses du système informel Formation professionnelle de l'apprentissage.....	11
<i>II. Les perspectives de mise en oeuvre effective d'une stratégie nationale FPA dans l'optique de la lutte contre le travail des enfants.....</i>	<i>15</i>
2.1. Le potentiel du mécanisme national	15
2.2. Les perspectives d'insertion des enfants et jeunes dans la vie professionnelle et l'appui du BIT à la politique de l'emploi au Mali.....	32
2.3. Le Programme d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage des enfants travailleurs du secteur informel du district de Bamako : une expérience novatrice de partenariat entre IPEC et l'ONG nationale Mali Enjeu.....	34
2.4. L'approche régionale francophone : un cadre de référence pour les éléments d'une stratégie nationale en matière la formation professionnelle et l'apprentissage dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants au Mali.....	37
<i>III. Conclusion et Recommandations.....</i>	<i>38</i>
<i>IV. Partenaires potentiels pour la mise en œuvre du cadre stratégique FPA IPEC/Mali.....</i>	<i>40</i>
<i>V. Projet de Cadre Stratégique FPA IPEC/MALI.....</i>	<i>43</i>
<i>ANNEXES.....</i>	<i>52</i>
<i>Annexe 1. Liste des membres du groupe consultatif sur la Formation Professionnelle dans le secteur de l'artisanat.</i>	
<i>Annexe 2: Liste des personnes consultées</i>	
<i>Annexe 3. Documents de référence.</i>	

Sigles et Abréviations

AN-RM:	Assemblée Nationale de la République du Mali.
ANPE :	Agence Nationale pour l'Emploi
AMAPRO :	Association Malienne des Artisans Professionnels
APCAM:	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali.
APEJ :	Agence pour la promotion de l'emploi jeune
BIT :	Bureau International du Travail
CED :	Centre d'Education pour le Développement.
CPE :	Code de Protection de l'Enfant.
CSCOM :	Centre de santé Communautaire
CSLP :	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.
CSTM :	Confédération Syndicale des travailleurs du Mali
DNPEF :	Direction Nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille.
DNSI :	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique.
FNAM :	Fédération Nationale des Artisans du Mali.
FNUAP:	Fonds des Nations Unies pour la Population.
IPEC :	Programme International pour l'Elimination du Travail des Enfants
MDSSPA :	Ministère du Développement Social, de la Solidarité et des Personnes Agées.
MEN :	Ministère de l'Education Nationale.
MFP :	Ministère de la formation Professionnelle
MFPT :	Ministère de la Fonction Publique et du Travail.
OIT :	Organisation Internationale du Travail.
ONG :	Organisation non Gouvernementale.
ONU :	Organisation des Nations Unies.
PEJIMO :	Projet d'insertion des jeunes dans la vie professionnelle à travers les investissements à Haute Intensité de Main d'œuvre
PAN /ERP :	Projet d'assistance technique pour la mise en œuvre du Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de Réduire la pauvreté)
PISE :	Programme et Investissement du Secteur de l'Education.
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement.
PPTE :	Pays Pauvre Très Endetté
PRODEC :	Programme Décennal de Développement de l'Education.
UFAE :	Unités de Formation et d'Appui aux Entreprises
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
Swisscontact :	ONG chargée du Programme d'appui à l'artisanat de la Coopération Suisse
PAA :	Programme d'appui à l'artisanat de la Coopération Suisse
ONG :	Organisation Non Gouvernementale

INTRODUCTION

Depuis les années 1997, le Bureau International du Travail (BIT) apporte à travers son Programme International pour l'Élimination du Travail des enfants (IPEC) un appui technique et financier à nombreux pays francophones d'Afrique. C'est dans ce contexte que des programmes nationaux, régionaux et sectoriels axés sur l'élimination du travail des enfants accordant une priorité aux pires formes de travail des enfants ont été mis en place et exécutés. Plusieurs enfants ont pu être retirés du travail et empêcher d'entrer précocement sur le marché du travail ; les capacités d'intervention des acteurs nationaux, notamment les partenaires sociaux, les services techniques de l'Etat et les acteurs pertinents de la société civile ont été renforcées. La problématique du travail des enfants a été rendue plus visible et de mieux en mieux comprise par les décideurs politiques et techniques.

Toutefois, malgré ces résultats, certes encourageants obtenus jusqu'alors dans les Programmes Nationaux en Afrique francophone, des défis sont encore à relever surtout au niveau de l'éducation et de la formation professionnelle. C'est pourquoi, un Atelier régional s'est tenu à Bamako au Mali, du 11 au 16 juillet 2005 en vue d'élaborer une stratégie régionale sur la formation professionnelle en Afrique francophone. Depuis lors, la FPA est devenue un axe d'intervention prioritaire de IPEC dans la région francophone.

Les pays francophones se sont engagés à s'inspirer de cette stratégie régionale pour élaborer leurs propres stratégies, en veillant à la prise en compte des spécificités locales et nationales.

L'élaboration d'un document de stratégie nationale en FPA pour le Mali, participe de ce processus et procède de la volonté d'IPEC de contribuer à la lutte contre les pires formes du travail des enfants par la mise en oeuvre de la Formation Professionnelle et l'Apprentissage comme moyen solide de prévention et d'insertion socio économique des enfants victimes des pires formes du travail.

La présente étude est une contribution à la finalisation du document de la stratégie nationale FPA d'IPEC/Mali.

1. Rappel du contexte de l'étude

Au Mali, les enfants travaillant dans les secteurs de l'artisanat traditionnel et/ou dans le domaine informel voient chaque année, leur nombre augmenté. Ces enfants pour la plupart âgés de moins de 15 ans, peu ou pas scolarisés, sont issus de familles très pauvres.

La capitale Bamako et les autres régions enregistrent des milliers d'ateliers qui sont actifs dans les secteurs des garages, du fer, des métaux et du bois. Ces unités emploient des milliers de personnes en quête d'acquisition d'un métier pour échapper aux dures conséquences du chômage et de la pauvreté.

En 2025, il est probable que le taux d'urbanisation du Mali atteigne 45%. Cette croissance du taux d'urbanisation pose la problématique de la création d'emploi dans les villes. Selon un bilan de l'emploi adressé par l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation, le nombre d'actifs dans le secteur informel a connu une progression de plus de 100% en 7 ans, soit 1 176 064 personnes en 1996.

A l'instar du secteur rural, l'emploi dans le secteur informel consiste la plupart du temps au travail indépendant. Avec la crise de l'emploi au cours de ces dernières décennies, le secteur informel est devenu l'éponge de la main d'œuvre urbaine dont une forte majorité d'enfants de moins de 18 ans.

Par ailleurs, le système de formation professionnelle, tel qu'il se déroule actuellement, n'apporte ni les compétences requises, permettant à un enfant d'apprendre un métier, ni la possibilité à l'artisan maître de s'occuper des enfants. En effet, non seulement elle se fait sur le tas, mais le parcours professionnel aussi, bien que le contenu pédagogique ne sont pas déterminés. Les enfants confiés au maître artisan sont les premiers venus dans l'atelier, entre 6 et 7 heures du matin, très souvent sans avoir mangé et après avoir marché de très longues distances, sous la chaleur et le soleil. Ils sont déscolarisés ou n'ayant jamais fréquenté un établissement scolaire. Ils sont issus de famille pauvres ou de familles désunies. Ils sont utilisés pour tous les petits travaux annexes de l'atelier : faire le thé, aller payer les repas, ou toutes autres commissions, n'ayant rien à voir avec leur formation. Même s'ils sont à une tâche, celle-ci reste secondaire et correspond à un mimétisme systématique des gestes du patron. Ils restent ainsi pendant de longues périodes, entre 1 et 3 ans, sans avoir appris le moindre métier, leur permettant de pouvoir s'installer un jour à leur propre compte.

Aujourd'hui, la plupart des gouvernements s'emploient à freiner ou réduire l'impact du travail des enfants à travers l'accélération de l'enseignement primaire et la mise en place de programmes de formation professionnelle qui bénéficient essentiellement du soutien des ONG¹⁰

Les politiques nationales de formation professionnelle et technique ne peuvent plus ignorer cette masse toujours grandissante de jeunes non scolarisés et déscolarisés, en grande difficulté d'insertion socioprofessionnelle.

Le document de stratégie nationale du Mali devra ainsi contribuer à la lutte contre les pires formes du travail des enfants par la mise en oeuvre de la Formation Professionnelle et l'Apprentissage un moyen solide de prévention et d'insertion socio économique des enfants victimes de ces pratiques.

2. Objectifs de l'étude

De façon générale cette étude a pour objet de procéder à un état des lieux de la formation professionnelle et l'apprentissage en relation avec le travail des enfants.

Plus particulièrement, elle devrait permettre de :

- Analyser la formation professionnelle et l'apprentissage au regard de la problématique du travail des enfants au Mali
- Identifier les forces et les faiblesses de la FPA en milieu informel en rapport avec le travail des enfants.

¹⁰Le Cameroun a initié un vaste programme de formation professionnelle pour les enfants travailleurs. ENDA-Tiers Monde apporte son soutien à un réseau d'enfants travailleurs dans sept pays francophones, les aidant à acquérir des compétences pratiques et apprendre un métier Voir. Situation des enfants et des jeunes en Afrique : Perspectives en Afrique de l'Ouest et du centre -Bureau régional UNICEF, Dakar- Sénégal P. 36

- Déterminer les axes d'intervention devant permettre de faire de la formation professionnelle et de l'apprentissage une des stratégies de lutte contre le travail des enfants.

3. Méthodologie.

La méthodologie adoptée pour réaliser cette étude a été axée sur :

- l'analyse des documents et des rapports d'auto évaluation et d'évaluation du programme IPEC
- les entrevues individuelles avec les acteurs clés de la formation professionnelle et l'apprentissage ayant pour cible les enfants
- l'observation sur le terrain des programmes en cours intégrant l'approche FPA des enfants.

Le présent rapport est articulé autour de cinq parties. La première partie passe en revue la problématique du travail des enfants et la formation professionnelle par apprentissage dans le secteur informel au Mali. La deuxième partie présente les perspectives de mise en oeuvre effective d'une stratégie nationale FPA dans l'optique de la lutte contre le travail des enfants. La troisième partie propose des recommandations en terme d'orientations stratégiques du document de stratégie nationale. Enfin la quatrième partie présente les partenaires potentiels pour la mise en oeuvre du projet de cadre stratégique FPA proposé dans la cinquième.

I. LA PROBLEMATIQUE DU TRAVAIL DES ENFANTS ET LA FORMATION PAR APPRENTISSAGE DANS LE SECTEUR INFORMEL

Le problème du travail des enfants en général et de celui des enfants travaillant dans le secteur informel constitue l'un des défis majeurs de notre pays¹¹.

Dans le secteur rural informel, les enfants s'adonnent principalement à l'apprentissage des arts et des métiers (forge, cordonnerie, tissage etc...). Dans le secteur urbain informel, les enfants se retrouvent en priorité dans le secteur du petit commerce et les activités de service (cireurs, gardiens de voiture, servantes, vendeurs d'eau, trieurs d'ordures...). A côté de cette catégorie d'enfants au travail, il y a aussi celles des apprentis (menuisier, mécanicien, teinturier...) très nombreux mais sur laquelle il n'existe aucune statistique précise.

Au Mali, le secteur informel y compris l'artisanat¹² occupe 31% des actifs du pays. Mais les activités sont surtout concentrées en milieu urbain pour 70% ; les femmes y constituent 59% contre 41% pour les hommes. C'est le secteur refuge par excellence pour la déperdition scolaire où 22% seulement ont le niveau du DEF et 76% sans instruction scolaire. Ne bénéficiant que de 2% des appuis financiers, c'est pourtant le secteur où l'activité commerciale occupe 49% des actifs. Aussi, la Formation Professionnelle y est vivement sollicitée car c'est le vivier de l'artisanat qui génère plus de 10% de la valeur ajoutée dans l'économie nationale.

Actuellement les activités de formation professionnelle et l'apprentissage sont tellement diversifiés et disparates qu'il est pratiquement impossible d'être exhaustif dans une évaluation qui chercherait à faire le point de la question.

Toutefois nous tenterons ici, d'identifier les faiblesses et d'évaluer les forces actuelles de la Formation Professionnelle et l'Apprentissage en milieu informel en rapport avec le travail des enfants.

1. 1. Les forces du système informel de l'apprentissage

La Formation par apprentissage est l'une des modalités de la formation professionnelle dans le monde du travail. Elle est bien enracinée au Mali où elle permet en même temps de pallier les insuffisances de l'éducation formelle. Elle est surtout prépondérante dans l'artisanat et est la condition indispensable pour devenir chef d'entreprise. Il n'y a pas de conditions spécifiques requises pour un enfant d'y accéder. En ce qui concerne l'âge, il varie entre 8 et 15 ans. Les enfants sont généralement des non scolarisés ou déscolarisés. Sur la base de relation de parenté, d'amitié et de voisinage surtout les enfants sont confiés aux maîtres artisans sans trop de considération pour la préférence, l'aptitude des enfants et les perspectives

¹¹ Le Mali a décidé de surmonter ce phénomène à travers le renforcement de son dispositif législatif interne et la ratification de la convention n° 182 du BIT.

¹² L'artisanat est un secteur clé de l'économie et emploie environ 3 millions de maliens. Il participe largement à la transformation des ressources locales, à la formation jeunes, à la création d'emplois, à la création de revenus et à la réduction de la pauvreté

économiques. Cependant il n'est pas rare de voir des enfants en situation difficile choisir eux-mêmes leurs métiers selon le seul argument de survie, libre aux parents (s'il en existe) de mener une démarche à posteriori au niveau de leur "point de chute".

Les entrepreneurs actuels du secteur de l'artisanat ont pratiquement tous été apprentis durant leur jeunesse. La plupart des employés des ateliers artisanaux du secteur informel sont apprentis en phase de préapprentissage (utilisés alors comme aides) ou de post-apprentissage (utilisés alors comme salariés ou collaborateurs attendant le plus souvent leur propre installation).

Le système informel présente des potentiels certains qui peuvent contribuer à la formation professionnelle et l'apprentissage des jeunes. Il s'agit principalement de l'apprentissage traditionnel et le système dual.

- Une importance accrue de l'apprentissage traditionnel

L'apprentissage traditionnel domine le secteur informel au Mali. Il est beaucoup plus important que l'apprentissage prévu et organisé par le Code du travail. Ce type d'apprentissage est prépondérant aussi bien en milieu rural que urbain.

L'apprentissage en milieu artisanal¹³ peut être considéré comme le substitut à la formation technique dispensée par les institutions publiques ou privées. Étant donné que l'apprenti est placé chez un patron généralement choisi par la famille, une partie de l'autorité parentale reste déléguée au patron selon les règles coutumières. Cet apprentissage repose sur une méthode de transmission du savoir-faire qui fait appel à l'observation directe et à l'imitation. A cela s'ajoute l'adresse et l'application de l'individu à reproduire les instructions progressives du maître. La libération de l'apprenti dépendra de deux facteurs, à savoir: l'aptitude technique qu'il aura à exercer le métier pour lequel il a suivi une formation; le second sera lié à ses possibilités financières de créer sa propre entreprise.

Dans les activités comme la mécanique- auto, l'électricité auto, la menuiserie bois et métallique, la couture, il est quasiment impossible d'acquérir une formation technique adéquate en dehors du système de l'apprentissage. Les cours techniques formels préparant aux métiers de ces domaines sont peu nombreux au Mali et la minorité qui a accès à ces cours se destine en général aux emplois salariés dans les entreprises modernes.

L'apprentissage dont il s'agit consiste d'abord à se former aux techniques de base du métier, c'est-à-dire au maniement des instruments et aux gestes de l'artisan. La formation à des techniques plus élaborées vient ensuite avec une durée variable selon la complexité des tâches à accomplir.

Chez les mécaniciens auto, cette hiérarchie se concrétise dans les rapports entre apprentis, les plus anciens ayant la charge des nouveaux qui restent longtemps en observation avant de réaliser de simples opérations sous l'œil vigilant de leur " chef ".

En réalité, cette forme d'apprentissage est plus qu'une simple formation technique. C'est une formation à toutes les tâches qu'un entrepreneur doit connaître : achat des pièces, réparation

¹³ Il faut signaler à juste titre que l'artisanat occupe une place dont l'importance est démontrée à travers sa contribution au PIB (18,56% en 1995) sa part dans la population active occupée non agricole (70% en 1994) ; sa capacité d'absorption du chômage des jeunes (72,48% en 1995) qui constituent 62,36% de la population totale dont 50% ont moins de 20 ans.

des outils, relations avec la clientèle, gestion de l'atelier, etc. Son efficacité vient de la progressivité de la méthode qui s'adapte à tous les tempéraments. La méthode est fondée sur l'observation quotidienne, l'acceptation de l'erreur et la possibilité d'appréhender la totalité des aspects du métier.

- La formation par apprentissage de type dual : un acquis important.

L'apprentissage de type dual est une méthode mise au point par Swisscontact et développée en étroite collaboration avec les associations professionnelles d'artisans. La stratégie de développement de la formation de type dual s'appuie sur un processus d'appropriation progressive fondée sur deux pôles d'acteurs : les institutions de l'Etat et les institutions privées constituées principalement par les organisations de professionnelles et les centres de formation.

La formation par apprentissage de type dual est un type d'enseignement dans lequel la formation a lieu à quatre vingt pour cent (80 %) dans l'atelier et à vingt pour cent (20 %) en dehors de l'atelier. En pratique, par semaine, l'apprenti fait quatre (4) heures de formation technique dans le centre de formation. En outre, il fait, par semaine, une (1) heure (obligatoire) de culture générale et trois (3) heures (facultatives) d'alphabétisation en dehors de l'atelier. Le reste de la semaine est consacré aux activités en atelier. Les deux types de formation sont développés de façon simultanée.

La formation a lieu suivant des programmes structurés et elle est couronnée par un test final qui sanctionne les compétences acquises. La réussite à ce test permet la délivrance d'une attestation pour le passage au niveau supérieur ou d'un certificat sanctionnant la fin de l'apprentissage.

Cependant, c'est la non-reconnaissance officielle de cette étape qui entrave aujourd'hui l'ancrage de ce type d'apprentissage.

En effet, ce système de formation, pratiqué par tous les intervenants autres que l'ANPE¹⁴ à quelques détails d'organisation près, avec l'aval de la FNAM et le concours technique et financier du FAFPA, n'est pas encore reconnu par le système formel de formation, alors qu'il répond aux attentes des acteurs de l'artisanat que sont les apprentis eux-mêmes, les artisans et entrepreneurs ainsi que leurs associations professionnelles.

Cependant d'une façon générale, la formation de type dual a eu un impact sur les apprenants. Un des impacts les plus probants concerne les compétences techniques des apprentis qui se mesurent par le niveau de leurs responsabilités au sein des ateliers. Certains apprentis affirment avoir des responsabilités renforcées du fait de la formation de type dual : en moyenne, presque 89 % participent à la gestion de la clientèle. Ils traitent ainsi directement avec les clients et exécutent des commandes.¹⁵

¹⁴ Il s'agit notamment de SWSSCONTACT, GUAMINA, ENDA TIERS-MONDE, MALI-ENJEU, l'Association Canadienne de la Formation Professionnelle et autres organisations non-gouvernementales et bailleurs

¹⁵ Cette appréciation varie suivant les corps de métier. Ainsi 100% des apprentis affirment participer à la gestion de la clientèle dans le froid climatisation, dans la mécanique auto, dans l'électricité auto et dans la couture stylisme. Dans la construction métallique, ils ne sont plus que 70 % à traiter avec le client sans intervention du patron. Voir Etude d'impact de la formation professionnelle de type dual du PAA/Swisscontact. Janvier 2004 P 11

Au-delà de tous ces arguments favorables à sa normalisation il est établi que le système dual, est tout d'abord facilement accessible aux jeunes apprentis analphabètes ou déscolarisés, un niveau minimum requis étant défini cependant avec la possibilité, au besoin, de bénéficier de la pré-formation pour atteindre ledit niveau. Ensuite qu'il ne coûte pas cher et qu'il peut s'arrimer plus facilement au marché du travail, l'acquisition du métier se faisant essentiellement en entreprise. Ainsi la formation par apprentissage de type dual corrige, dans une large mesure, les insuffisances du système résultant du Code du travail

1.2. Les faiblesses du système informel de formation professionnelle et l'apprentissage.

La formation professionnelle et technique ne répond pas suffisamment aux besoins de l'économie et ne constitue pas un facteur dynamique d'accès à l'emploi. Les structures économiques Maliennes sont dominées par l'importance prise par la micro entreprise et l'emploi indépendant. L'emploi salarié dans le secteur ne dépasse pas 80.000 personnes dans un contexte où la Formation publique recrute peu et où il y a peu de création d'entreprises privées modernes. En outre, le système de formation est essentiellement conçu pour des activités salariées de type moderne.

Dans l'économie non structurée urbaine comme dans l'économie agricole, l'acquisition de compétences se fait essentiellement par l'apprentissage soit dans les installations de rue soit auprès des parents dans un cadre familial. Il s'agit surtout en milieu urbain davantage d'un processus d'auto apprentissage car le maître d'apprentissage privilégie l'utilisation de la force de travail sur la transmission de savoir-faire, ceci d'autant plus qu'il n'y a pas de dispositif d'accompagnement de l'apprentissage.

En dépit du fait qu'il constitue un atout majeur dans le domaine de l'éducation non formel dont l'impact sur l'insertion socio-professionnelle des jeunes n'est plus à démontrer dans nos pays, l'apprentissage du secteur informel comporte des limites. En plus des difficultés d'insuffisance de ressources financières et matérielles, le système informel de formation professionnelle et de l'apprentissage connaît des problèmes spécifiques.

- Le manque de ressources financières et matérielles

L'Etat Malien assure pour 70 à 90 % le financement de la formation par apprentissage. Le financement de l'apprentissage de type dual est encore très dépendant des PTF et des ONG ; ce qui peut constituer à court terme un handicap. Les coûts de formation sont jugés élevés par les associations professionnelles d'artisans qui éprouvent d'énormes difficultés liées au paiement de la contre partie (25 %) pour les niveaux de formation autres que le premier niveau (10 %)

L'apprentissage traditionnel qui est le mode d'apprentissage le plus répandu au Mali ne bénéficie d'aucun financement public. Les rares intervenants sont des ONG. Dans ce contexte, le manque de moyens financiers peut donc amener l'apprenti à prolonger son séjour en apprentissage ou à se faire embaucher comme salarié.

Aussi, ce mode de financement change d'une structure à l'autre. Les niveaux d'intervention sont différents (au moins 75% pour le FAFPA et près de 100% pour l'ANPE et l'A.P.E.J). Il n'existe pas de synergie dans l'utilisation des moyens et les publics cibles sont souvent identiques pour les mêmes formations.

- Le faible niveau d’instruction des acteurs du secteur informel.

Le niveau d'instruction et de formation est différent selon qu'on se trouve en milieu urbain ou en milieu rural. Si le niveau d'instruction demeure une condition obligatoire pour l'accès à la formation dans les structures officielles, ce niveau n'est pas encore exigé en ce qui concerne l'apprentissage pour le secteur informel.

De façon générale au Mali, la population sans instruction représente 62,7 % de la population malienne. Un écart non négligeable existe entre le milieu rural et le milieu urbain du point de vue instruction. Les fréquences les plus élevées de personnes instruites s’observent à Bamako (68,7%) et dans les autres zones urbaines (53,2%). Le milieu rural abrite la plus faible fréquence d’instruits (26,4%). L’inégalité selon le niveau d’instruction est perceptible selon le sexe. Dans tous les milieux, les femmes instruites sont les plus faiblement représentées : à Bamako (59,1% contre 80,0% pour les hommes), dans les autres zones urbaines (42,9% contre 64,7%), en milieu rural (19,4% contre 34,2%). Ces faibles niveaux constituent un frein à leur accès à un emploi décent.

Selon l’EPAM 2004, le pourcentage des enfants (6-14 ans) qui ne sont pas scolarisés et qui sont économiquement actifs est de 53.9%. La majorité n’ayant jamais été scolarisée soit (49.5%).

Un faible pourcentage des enfants recherchent du travail ou travaillent en cours de scolarité. Pour cela ils s’adressent naturellement au secteur informel. Cependant, cette recherche de travail peut réduire les chances de réussite scolaire des enfants¹⁶ et donc être un frein à l’obtention d’un travail décent par la suite.

Répartition de l'indicateur enfants non scolarisés

Indicateurs enfants non scolarisés	53.9
Enfants jamais scolarisés	49.5
Enfants scolarisés mais pas actuellement	2.9
Enfants solarisés actuellement à la recherche d'un travail	2.2
Enfants scolarisés actuellement et au travail	0.3

Source : EPAM 2004 Observatoire de l’emploi et de la formation

- La non valorisation du contrat d’apprentissage dans le secteur informel

Le Code du Travail, dans ses articles L.7 et D.7, dispose que "le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier par lequel un employeur s'engage, outre le versement d'une allocation d'apprentissage, à assurer une formation professionnelle méthodique et complète, dispensée dans l'entreprise et, éventuellement, dans un Centre de

¹⁶ Les raisons qui déterminent l’arrêt des études diffèrent en fonction du sexe. Dans la population masculine, c’est d’abord la volonté de se présenter sur le marché du travail qui est mise avant (50%), ensuite l’échec ou l’absence d’un établissement scolaire (25%). Quant aux femmes, elles se retirent du système scolaire d’abord à cause de l’échec ou de l’absence d’un établissement (27%), ensuite pour des raisons familiales, grossesse ou mariage (25%) et enfin en troisième lieu seulement pour se présenter sur le marché du travail (20%) V. sur ce point EPAM 2004 Observatoire de l’emploi et de la formation ANPE-Mali

Formation d'Apprentis, à un jeune travailleur qui s'oblige, en retour, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat".

Le même texte en son article D.7-3. rend obligatoire le recrutement d'apprentis dans des proportions d'un (1) à trois (3) pour cent (3 %) des effectifs pour les entreprises de bâtiments et de travaux publics, d'un (1) à quatre (4) pour cent (4 %) pour les entreprises minières, les industries de transformation et les manufactures et d'un (1) à cinq (5) pour cent (5 %) pour les autres entreprises.

Le décret définit de façon utile les éléments constitutifs obligatoires du contrat d'apprentissage et les conditions d'âge sont aussi précisées (14 ans au moins et 21 ans au plus ou 13 ans si le jeune a effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement fondamental).

La réalité montre que ce type de contrat est ignoré du milieu informel. Seul un contrat moral lie les deux parties. Or selon les dispositions du code de travail¹⁷, tout employeur malien doit délivrer, à la fin de l'apprentissage un certificat constatant l'exécution du contrat. L'apprenti dont le temps d'apprentissage est terminé devra passer un examen devant l'organisme désigné. Toutefois le certificat d'aptitude professionnelle ne sera délivré qu'à l'apprenti qui aura subi l'examen avec succès.

Cette disposition ne coïncide pas du tout avec la réalité du secteur informel. Le Code du Travail devrait plutôt prendre en compte les règles non -écrites coutumières du secteur informel. Pour l'instant, l'apprentissage sur le « tas » reste la voie largement empruntée d'accès au savoir-faire dans ce secteur.

Une autre insuffisance importante du cadre légal et institutionnel de la formation professionnelle par apprentissage est l'absence d'un système adéquat de validation des acquis professionnels et de certification du niveau de connaissance de l'apprenti.

Lorsqu'il doit effectivement quitter son patron, l'apprenti reçoit rarement une attestation d'apprentissage. Ceci pose le problème de la reconnaissance de ses compétences, reconnaissance qui reste fondamentale pour la valorisation de la formation des hommes dans le secteur informel.

Par ailleurs dans les cas où une attestation est délivrée à l'apprenti ayant subi avec succès l'examen de fin d'apprentissage n'a pas la même valeur que les certificats d'aptitude professionnelle sanctionnant la fin des études d'enseignement professionnel court. Ceci constitue un obstacle majeur à la promotion de la formation par apprentissage dans le secteur informel.

- Les incompatibilités pédagogiques du modèle classique de l'apprentissage et l'absence de mécanisme cohérent, d'outils de suivi et d'évaluation

L'absence de mécanisme cohérent, d'outils de suivi et d'évaluation, de référentiels de formation vide l'offre de formation et d'apprentissage en milieu informel de son contenu. Il a été relevé¹⁸ que pédagogiquement la valeur de cet apprentissage est quasi nulle (répétition du geste). Aussi, les moyens et outillages techniques sont très rudimentaires. Le savoir de l'artisan est toujours insuffisant et son rôle social dépend de son sens de l'éthique. Cela peut

¹⁷ Article L.8 de la loi n° 92-20 du 23 Septembre 1992 portant code du travail en République du Mali.

¹⁸ Voir sur ce point Rapport de consultation sur la formation professionnelle et l'apprentissage du Mali, Bamako, juin 2005

aller du meilleur (apport éducatif et matériel) au pire (aliénation par un travail intensif épuisant et répétitif, exploitation matérielle pure et simple des enfants dans des conditions d'insalubrité et de risque). Ces différents facteurs contribuent fortement à entretenir une exploitation des enfants dans le secteur de l'apprentissage traditionnel. Celle-ci se caractérise par l'exécution par des enfants des tâches dangereuses, le coût excessif des frais d'apprentissage, la durée souvent illimitée de l'apprentissage et le lien viscéral entre l'apprenti et le maître artisan formateur.

Au-delà de ces aspects inhérents au système de formation professionnelle et de l'apprentissage, il est important de relever ceux concernant le groupe cible, c'est-à-dire les enfants dont les âges se situent dans les tranches d'âges de 6 à 12 ans, 12 à 15 ans et de 15 à 18 ans. Ils sont souvent issus de milieux défavorisés, analphabètes ou déscolarisés, enfants travailleurs ayant fait l'expérience des pires formes de travail parfois dans un atelier d'apprentissage.

Ainsi se pose dans le cas de ces enfants, le problème des pré requis leur permettant d'accéder à une formation professionnelle ou à un apprentissage susceptible de leur ouvrir le marché de l'emploi.

Les apprentis sont confrontés généralement à d'autres difficultés notamment socio-économiques pour suivre une formation. En principe, la formation et l'apprentissage dans la plupart des cas a un coût. Mais très généralement les enfants et les jeunes y s'inscrivent dans le dessein d'accéder à un revenu leur permettant de faire face à certaines dépenses familiales en terme de soutien. La formation non- rémunérée se présente dès lors comme « une perte de temps » présentant souvent le risque de perdre leur emploi.

II. LES PERSPECTIVES DE MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE NATIONALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'APPRENTISSAGE DANS L'OPTIQUE DE LA LUTTE CONTRE LES PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS AU MALI

2.1. Le potentiel du mécanisme national de FPA.

Le gouvernement du Mali a traduit son intérêt pour le développement de la formation professionnelle et l'apprentissage par la création d'un ministère stratégique chargé de l'Emploi et de la formation Professionnelle (MEFP) et l'élaboration d'une politique nationale. A côté de cette volonté politique, il y a le déploiement ou la mise en chantier d'outils institutionnels pour le financement et la mise en œuvre de la formation professionnelle.

2.1.1 La politique nationale de Formation Professionnelle et l'Apprentissage

La politique nationale de formation professionnelle et l'apprentissage est l'expression de la volonté politique du Mali de faire de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle, un des axes prioritaires du système éducatif malien. Cette volonté a été confirmée dans les différents engagements de l'Etat notamment dans la loi d'orientation sur l'éducation, les grandes orientations du PRODEC, dans la lettre de politique de formation et d'emploi ainsi que dans le document du CSLP.

Dans cette nouvelle vision, l'Enseignement technique et la Formation Professionnelle devra soutenir les axes prioritaires de développement socio-économique fixés par l'Etat et devenir ainsi un instrument privilégié de la lutte contre le chômage et contre celui des jeunes en particulier. Cette politique intervient dans un contexte marqué par un taux de croissance démographique élevé et la forte propension de la jeunesse sur le marché de l'emploi. Cette situation exige la mise en place d'une stratégie permettant d'accéder à une éducation formelle ou non formelle.

Les objectifs visés à travers ce document de référence sont triples. Il s'agit d'abord d'orienter l'intervention du gouvernement et celle des partenaires en matière de formation professionnelle ; ensuite d'informer les acteurs et des partenaires sur les orientations et les objectifs stratégiques de développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et enfin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des programmes stratégiques des sous-secteurs.

La politique ETFP s'appuie sur un ensemble d'orientations stratégiques. Les composantes essentielles de ces orientations sont : l'accès à la formation, la qualité de la formation, la gestion de la formation et les mesures transversales.

Les mesures transversales ont été retenues dans la mise en œuvre de la politique ETFP à cause de leur impact sur les domaines de l'éducation et de la formation au Mali. Parmi celles-ci figurent : la prise en compte de la lutte contre les pires formes du travail des enfants ainsi que la promotion de la formation pré-professionnelle dans l'enseignement fondamental, dans l'enseignement secondaire général et dans l'éducation formelle.

Le document de stratégie nationale FPA IPEC contribuera à appuyer la mise en œuvre des mesures transversales de la politique nationale.

2.1.2 Le dispositif institutionnel de la Formation Professionnelle et l'apprentissage au Mali.

Le dispositif institutionnel au niveau de la formation professionnelle continue et qualifiante et par apprentissage comprend la Direction Nationale de la Formation Professionnelle (DNFP), le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA), l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE), l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ), les Unités de Formation et d'Appui aux Entreprises (UFAE), les services sub-régionaux. De manière concrète, la stratégie en matière de formation professionnelle et l'apprentissage doit intégrer le rôle que doit jouer ce dispositif.

- **La Direction Nationale de la Formation Professionnelle :**

Elle est chargée de l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle. A noter que l'évolution institutionnelle en matière de formation professionnelle, s'est faite sans une redéfinition des missions des services existants. Dans la plupart des cas où cette révision a été prise en compte, les services ont éprouvé des difficultés d'adaptation. Il en est résulté une confusion de rôles qui constitue aujourd'hui un handicap majeur au développement de la formation professionnelle.

La Direction Nationale de la Formation Professionnelle, structure essentielle du dispositif souffre encore du manque de moyens humains et financiers lui permettant de mener à bien sa mission. Sa représentation au niveau déconcentré n'est pas encore effective. Les textes devant redéfinir les missions des Directions Régionales du Travail, de l'Emploi et de la Formation ne sont toujours pas adoptés.

- **Le Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA).**

Ce fonds a été créé en 1997 pour financer les activités de formation continue, qualifiante et par apprentissage dans le secteur privé, structuré et non structuré¹⁹.

Placé sous la tutelle du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, il joue un rôle de régulation entre la demande et l'offre de formation. Sa mission essentielle est d'accompagner les opérateurs économiques dans l'amélioration de leurs compétences. Il est représenté dans toutes les régions du pays.

La caractéristique principale de ce fonds est qu'il s'adresse aussi bien au secteur moderne qu'au secteur informel. Par ses modes d'intervention, le FAFPA travaille à organiser et

¹⁹ De sa création en 1997 à 2002 le FAFPA a financé au profit des secteurs moderne et non structuré, 1.092 actions de formation concernant 26.152 agents dont 6.506 femmes, dans 70 domaines de compétence, pour un coût total de 3.351.968.946 F CFA. Durant la même période, il a contribué à l'équipement de 13 centres privés de formation professionnelle pour un montant de 323.549.968 FCFA. En 2002 le FAFPA a financé la formation de 2.218 personnes dont 504 femmes pour un coût total de 337.277.355 F CFA. En 2003, un effectif de 3.092 personnes a bénéficié de formation dont 1.009 femmes pour un coût total de 313.974.564 F CFA. En 2004 (30 juin), le FAFPA a financé la formation de 778 personnes dont 226 femmes pour un coût total de 132.518.914 F CFA. Toutefois le besoin de formation existe mais l'incapacité financière du FAFPA de couvrir les prévisions pourrait porter préjudice à son intervention.

rationaliser en profondeur les initiatives décentralisées d'appui à la formation des apprentis du secteur informel. L'axe principal d'action du FAFPA passe par une stratégie de réforme à la fois de la demande et de l'offre de formation.

Pour atteindre le plus largement possible le secteur informel, le FAFPA permet à travers des centres de formation, structures et ONG d'encadrement de satisfaire les besoins de formation. L'enjeu est de permettre au plus grand nombre de maîtres artisans et d'apprentis d'accéder à une formation technique.

Ces partenariats se traduisent par une procédure de co-financement des formations en faveur des apprentis : 75% du coût de la formation est prise en charge par le FAFPA et (2 %) par le demandeur qui fait à son tour contribuer l'apprenti. Ce mécanisme se présente comme une opportunité stratégique en matière de FPA des enfants travailleurs au Mali.

A côté du FAFPA, il existe d'autres outils financiers dédiés partiellement ou totalement à la formation professionnelle, en direction du secteur de l'artisanat. D'abord le PDSA (Projet de Développement du Secteur de l'Artisanat) avec trois volets (Appui institutionnel et formation des Artisans, crédit aux artisans, Suivi Evaluation) sur financement de la BOAD (Banque Ouest Africaine de Développement) d'un montant de 4 milliards 438 millions de FCFA. Ensuite le PISE (Projet d'investissement dans le secteur de l'Education) dont l'une des dimensions concerne la formation professionnelle en direction du secteur de l'artisanat enfin le PASA/OP dont l'une des composantes concerne la formation professionnelle des acteurs ruraux, y compris le secteur de l'artisanat (maintenance et fabrication de l'outillage agricole, de l'outillage hydraulique ou hydro-agricole.)

- **L'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE)**

Elle a été créée par Ordonnance n° 01-016/P-RM du 27 février 2001 afin d'apporter une nouvelle dynamique dans les structures pour amoindrir le chômage. La mission de l'ANPE est de contribuer à la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi. A cet effet, elle est chargée notamment de procéder à la collecte, à la centralisation, à l'analyse et à la diffusion des données relatives au marché de l'emploi ; de procéder à la prospection, à la collecte des offres d'emploi auprès des employeurs et à la mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi. En outre elle est chargée d'assurer l'accueil, l'information et l'orientation des demandeurs d'emploi, de promouvoir l'auto-emploi à travers l'information et l'orientation des futurs employeurs, de réaliser toutes études sur l'emploi et la formation professionnelle concourir à la mise en œuvre des activités de formation professionnelle, de perfectionnement, de reconversion et d'insertion. Enfin elle est chargée de concevoir et mettre en œuvre des mécanismes et des actions destinées à assurer la promotion de l'emploi, notamment de l'emploi féminin.

En outre l'ANPE est chargée de faire passer l'examen à l'apprenti dont le temps d'apprentissage est terminé conformément à l'article L.8 du Code du travail. C'est ce que dit en son article A.8 l'arrêté n° 96-1566 du 7 octobre 1996 du Ministre de l'Emploi, de la Fonction Publique et du Travail dont l'exécution est confiée au Directeur National de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale et aux directeurs régionaux de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale.

A travers son Département Promotion de l'Emploi (DEP) l'ANPE contribue à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des programmes de développement de l'emploi à travers des activités d'appui à la promotion de l'auto-emploi ainsi que de l'emploi salarié par le

développement des stages de pré-insertion. Le Service d'Appui à l'Auto-Emploi (SAE) de ce département est chargé de l'appui et de l'assistance aux jeunes promoteurs de PME/PMI notamment par la formation à l'esprit et à la création d'entreprise; l'appui conseil pour le montage technique des dossiers de création d'entreprise; la diffusion d'informations sur les opportunités de création d'entreprise; l'appui à la mise en oeuvre et au développement des mécanismes de financement des projets de jeunes promoteurs.

- **L'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ)**

L'APEJ est un établissement public à caractère administratif créé en 2003 qui a la mission de concevoir et de mettre en œuvre les programmes de création d'emplois pour les jeunes. Dotée d'une enveloppe de plus de 6 milliards de FCFA (soit 9,15 millions d'euros) pour la période 2004-2008, l'Agence a pour mission de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

Le Programme Emploi- Jeunes²⁰, résulte de la volonté politique affirmée du Gouvernement Mali et ses partenaires qui ont convenu de l'élaboration de cet important et pertinent programme dont le coût estimatif est de 18 milliards de francs CFA pour trouver des solutions adéquates aux difficultés d'insertion des jeunes sur le marché de l'Emploi. Ce programme ambitieux dont la durée est prévue pour 5 ans (2003-2007) vise à offrir aux jeunes urbains et ruraux de 15 à 40 ans, le maximum de possibilité d'emploi, tant dans le domaine de l'Emploi salarié que de l'Emploi indépendant. Les actions menées par l'APEJ dans ce cadre ont permis de toucher plus de 10.000 jeunes (10.320) sur l'ensemble du territoire national. C'est ainsi que 1114 jeunes ont été placés en stage de qualification professionnelle auprès des entreprises privées. Aussi un programme de 2000 jeunes volontaires a été lancé, à travers ce programme, ce sont 1975 jeunes qui sont placés dans les services publics en vue d'acquérir une première expérience professionnelle.

En matière de promotion de l'emploi rural, un projet d'emploi et proximité concernant 2864 jeunes finalistes des CED (Centres d'Education pour le Développement) qui ont été identifiés et localisés pour 24 filières de formation, leur formation est en cours de lancement, en partenariat avec Plan International dans les cercles de Banamba, Kangaba, Kati, et Kita.

S'agissant de la facilitation d'accès au crédit, 500 jeunes (286 pour les télécentres, 136 pour les Halles de Bamako et 78 pour divers petits projets avec la BMS) ont bénéficié de financement des institutions financières, à travers le Fonds National pour l'Emploi de Jeunes,

²⁰ Ce Programme a été élaboré sur la base des constats liés à la crise de l'emploi qui frappe particulièrement les jeunes et sur l'analyse des expériences passées de promotion d'emplois pour les jeunes qui se sont, pour la plupart, soldées par des échecs. Il intègre les mutations intervenues et les perspectives qui se dégagent sur le plan économique et social. Le Programme Emploi-Jeunes a pour objectif global d'offrir aux jeunes de 15 à 40 ans, citadins et ruraux, des possibilités d'emplois salariés et indépendants. Il comporte comme objectifs spécifiques : accroître les compétences des jeunes en leur offrant des possibilités d'apprentissage et de stages de qualification professionnelle dans les entreprises ou dans des structures publiques ou privées ; développer l'entrepreneuriat des jeunes en assurant leur formation à la création et à la gestion d'entreprises et en assurant l'assistance et le suivi des jeunes créateurs d'entreprises ; développer l'emploi rural et les travaux à haute intensité de main d'œuvre à travers la promotion des activités productives dans le secteur rural et le lancement de travaux à haute intensité de main d'œuvre qualifiée ou non ; enfin faciliter l'accès des jeunes au financement de leurs projets par la mobilisation des ressources et par l'appui-conseil pour l'accès aux crédits et la garantie

de façon individuelle ou collective. D'autres actions ont été entamées pour consolider les acquis et offrir d'autres opportunités d'emploi aux jeunes. Il s'agit entre autres du développement- du micro crédit; la mise en place de joint-ventures avec le secteur privé pour développer des pôles de développement comme l'illustre les cas des sociétés fruitières de Yanfolila et de Bougouni qui généreront des emplois ruraux.

- **Les Unités de Formation et d'Appui aux Entreprises (UFAE)**

L'évolution de la dynamique du système de formation professionnelle a amené l'Etat malien à créer en mars 1997 les UFAE qui ont la charge d'organiser des sessions de formation qualifiante au bénéfice des actifs des secteurs productif, public et privé et d'apporter leurs expertises aux entreprises de production et des services des secteurs public et privé. Ces unités qui ont un statut d'établissement public à caractère scientifique technologique et culturel, sont autonomes aux plans financier, administratif et pédagogique. Ainsi entre 2000 et 2005, le réseau des UFAE a signé plus de 500 conventions de prestation. Il a travaillé avec plus de 450 structures privées et publiques pour former plus de 8000 stagiaires.

Les UFAE sont au nombre de trois :l'UFAE/GO (Gestion Organisation)intervient dans tous les domaines du tertiaire avec comme principal partenaire l'IUG (Institut Universitaire de gestion) ;l'UFAE/GCMI (Génie civil,Mines et industrie)propose se services aux cadres et personnel à responsabilité dans les secteurs des BTP,des mines et de l'industrie et a comme partenaire principal l'ENI (Ecole nationale d'ingénieurs) ;et enfin l'UFAE/MB (Maintenance et bâtiment) qui accompagne tous les agents d'exécution des entreprises,des administrations et du secteur artisanal dans le souci d'amélioration des techniques et de la qualité des travaux avec comme partenaires l'ECICA et le CFP.

2.1.3 Le rôle déterminant des organisations professionnelles

- **La COFPA (Cellule Opérationnelle pour la Formation Professionnelle dans le secteur de l'Artisanat) : une expérience de mise en synergie des actions de l'A.P.C.M.M et de la FNAM en matière de formation professionnelle**

Créée le 15 mars 2003, la cellule opérationnelle est responsable, devant les deux commissions de formation de l'APCMM²¹ et de la FNAM²², de la gestion de la Formation Professionnelle dans le secteur de l'artisanat.

²¹Mise en place le 24 juin 2001 conformément à la loi n°95-053 du 4 mai 1995, l'Assemblée Permanent de Chambre de Métiers est un établissement public à caractère professionnel doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. L'Assemblée permanente est la représentation des Chambres de Métiers au niveau national. L'assemblée permanente des chambres de métiers (APCMM) est chargée vis-à-vis des pouvoirs publics de représenter l'ensemble des chambres de métiers du mali et d'en assurer la coordination. Elle donne son avis sur les matières relevant du secteur de l'artisanat, notamment : la politique nationale de l'artisanat; la législation et la réglementation relatives au secteur; la formation professionnelle et l'apprentissage et les moyens à mettre en œuvre afin d'accroître le développement de l'artisanat. L'APCMM est chargée des missions spécifiques vis-à-vis de ses membres. Il s'agit entre autre de coordonner les actions nationales ou internationales des chambres de métiers; créer et gérer des œuvres et des services communs dans le but de réduire les coûts ;assurer la représentation des intérêts des chambres de métiers aux instances nationales et internationales en liaison avec les différentes organisations professionnelles;développer la collaboration avec l'assemblée permanente des chambres d'agriculture, la chambre de commerce et d'industrie du Mali et tous partenaires publics ou privés des différents secteurs économiques tant au Mali qu'à l'étranger.

Elle a pour missions de faciliter l'instauration d'un dialogue positif autour de la Formation professionnelle, la mise en place d'un dispositif opérationnel aux niveaux régional et local et la codification des méthodes d'intervention pour le développement de la formation professionnelle.

La Cellule contribue également à la définition des éléments de la politique nationale de formation professionnelle dans le secteur de l'artisanat. Elle est chargée de l'élaboration de la synthèse des besoins de formation exprimés par les artisans du Mali.

Elle propose un programme de formation qui tient compte des plans de formation des différentes structures intervenant dans le secteur de l'artisanat. En collaboration avec l'Animateur du point focal, elle est chargée en particulier de contribuer à la mise en synergie de tous les acteurs intervenant dans la formation professionnelle au niveau national, régional et local (aller vers une commission unique de formation à tous les niveaux).

En plus de sa mission principale d'aide à la promotion de la formation professionnelle auprès des partenaires de l'APCMM et de la FNAM, la COFPA oeuvre à la mise en place d'un système national de certification de l'apprentissage et de validation des acquis professionnels.

- **L'AMAPRO (Association Malienne des Artisans Professionnels)**

Crée en 1989, l'AMAPRO partage avec l'APCMM et la FNAM, la même vocation de défense des intérêts matériels et moraux des artisans avec un accent porté particulièrement sur la formation et le perfectionnement technique. Elle collabore à ce titre avec l'ONG suisse « Swisscontact ». Ses formations techniques s'adressent aux artisans et à leurs apprentis de moins de 18 ans, et ce dans les corps de métier suivants : menuiserie métallique, menuiserie bois, mécanique et électricité auto. Des formations générales sont aussi prévues dans le programme de l'AMAPRO, telles l'alphabétisation ou des cours de gestion et de comptabilité. C'est ainsi que de 1992 à 2005, 5000 apprentis jeunes, 1000 maîtres-artisans ont été formés.

2.1.4 L'œuvre des ONG en matière de formation professionnelle et l'apprentissage : la capitalisation d'une expertise disponible.

- **L'expérience d'Enda Mali**

Enda - Mali a été créée en 1995. Il s'est fixé deux objectifs prioritaires qui sont d'une part, la lutte contre la pauvreté en agissant avec les groupes de base à partir de leurs problèmes, expériences et objectifs par des actions de développement qui se fondent sur les ressources locales et d'autre la contribution à l'autonomie des communautés de base et leur

²² La "Fédération Nationale des Artisans du Mali (FNAM)" a été créée en 1992 par 39 associations d'artisans. Déjà l'idée de création d'une concertation entre les associations d'artisans avait été émise en 1987, entre les différents groupes d'artisans appuyés par le projet BIT/SNS (projet d'appui au secteur non structuré) qui ont à cet effet initié des actions concernant l'allègement des impôts et l'accès aux marchés publics. L'un des principaux objectifs de la Fédération est le développement de la formation professionnelle, l'appui à l'animation, à la commercialisation, à l'épargne et au crédit. La Fédération Nationale des Artisans du Mali (FNAM) joue dans le domaine de la formation professionnelle pour les bénéficiaires et les partenaires un rôle de nature diverse à travers ses organes dirigeants et ses structures de base que les associations.

participation à la conception, la mise en oeuvre et le contrôle des politiques et plans de développement.

Pour atteindre ces objectifs, Enda Mali développe deux programmes. Il s'agit du programme « NYETA » et du programme Santé ²³

Le programme " NYETA " porte sur des actions d'accompagnement des enfants notamment les enfants et jeunes travailleurs pour une amélioration de leurs conditions de vie et de travail²⁴. Le programme national de lutte contre le travail des enfants (IPEC/BIT) et d'autres programmes nationaux tels que le programme protection Mali- Unicef, le projet de développement des droits des adolescentes et de promotion de leur participation dans le milieu (PDAP), sont les principaux partenaires de Enda- Mali dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme.

La méthodologie adoptée consiste d'abord à dans un premier temps à accueillir les enfants et jeunes en difficultés, les écouter pour identifier leur problème, puis les orienter vers les ateliers de formation pour ceux qui remplissent ces conditions. Après l'écoute, l'animateur accompagne le jeune dans le choix d'un corps de métier qui lui convient, puis la place auprès d'un maître artisan

Pour assurer la formation des jeunes, des partenariats ont été développés avec des artisans pour rapprocher les enfants de leurs familles et réduire ainsi les frais liés au transport des jeunes. Il s'agit de l'apprentissage sur le tas. Il consiste à placer l'enfant ou le jeune en apprentissage dans un atelier de préférence proche de chez lui une fois le besoin de formation identifié et le corps de métier choisi. Il apprend alors son métier sur le tas dans cet atelier.

En outre dans le cadre de ce programme Enda collabore avec les centres de formation technique et professionnelle. Cette collaboration consiste en la mise en stage de perfectionnement des apprenants en fin de formation, ceci pour leur permettre d'affiner leur formation et puis de leur permettre de prendre contact à de nouvelles machines outils qu'ils n'ont pas l'habitude de manipuler. Dans le souci d'améliorer la qualité de la formation, des cours d'alphabétisation et de gestion est donnée à tous les enfants et jeunes placés dans les ateliers. Elle se fait généralement selon les corps de métiers. Un accompagnement sanitaire existe également. Des boites de pharmacies sont à cet effet installées dans chaque atelier pour permettre au formateur de gérer les premiers soins. Les cas urgents et compliqués sont référés sur les CSCOM et les Hôpitaux avec lesquels Enda a des contrats de partenariat.

Enfin la fin de la formation d'un apprenant est sanctionnée par la délivrance d'un certificat de formation. Il a été révélé qu'après la formation, la majeure partie des jeunes demande à être installés à leur propre compte. Ceux parmi eux qui bénéficient de cette installation deviennent autonomes et dirigent désormais leur propre micro entreprise. Ces ateliers installés constituent alors des ateliers de formation relais déjà rodé dans le système.

²³ Le programme SANTE : soutient l'éducation familiale des communautés tant en milieu urbain que rural par la formation et l'I.E.C sur les problèmes de santé publique tels les IST/Sida, la drogue. Il fait la promotion de la Santé Reproductive (SR) et de la Survie de l'Enfant (SE). Il favorise la promotion de la médecine traditionnelle et des plantes médicinales.

²⁴ En plus des enfants travailleurs ce programme vise également les enfants en rupture familiale, les talibés, les enfants désœuvrés des quartiers difficiles....Quelques 10 000 enfants et jeunes sont directement concernés par le programme.

**Tableau récapitulatif des activités réalisées en matière de Formation professionnelle et
l'insertion socio-économique des enfants et jeunes**

Domaines d'activités	Objectifs spécifiques	Groupes bénéficiaires	Effectifs touchés	Activités réalisées	Résultats obtenus	Résultats prévus/fin projet
Formation professionnelle	-Faciliter la mise en apprentissage ; -améliorer la qualité de la formation	Enfants et jeunes en apprentissage	247	Placement et suivi des jeunes	247 jeunes en formation	700 jeunes formés
			143	Sessions de formation intensive	143 touchés	
			30	Stage de formation modulaire	30 apprentis formés	
			390	Formation complémentaire	390 initiés	
Activités Génératrices de Revenus (AGR)	- soutenir la mise en œuvre des Activités Génératrices de Revenus (AGR) notamment l'installation des jeunes formés	Jeunes formés	34	Appui aux micro-projets d'installation	4 jeunes installés 30 autres en préparation	100 jeunes installés
			23	Suivi des groupes installés	9 groupes installés renforcés	
		Groupements de femmes/filles dans les quartiers défavorisés	104	Suivi des groupes de femmes formées	5 groupes de 104 femmes/filles renforcés	Un millier de femmes/filles appuyées

Témoignage d'Amed KONE : Un enfant déscolarisé sur la voie de la réussite.

Source : rapport d'activité 2002 Enda Mali

Je m'appelle Amed Koné. J'ai 15 ans .A cause de mes nombreux redoublements j'ai abandonné l'école à partir de la 5^e année. Après quelques mois passé à la maison, ma grand-mère m'a amené à Enda. Là-bas on m'a demandé ce que je voulais faire dans la vie. J'ai répondu « apprendre un métier notamment la menuiserie ».C'est ainsi qu'on m'a confié à mon maître en 2004. Depuis cette date, je suis dans ce atelier ou j'apprends la menuiserie bois .Nous débutons le travail à 07 h le matin .Suivant le volume du travail nous terminons à 17h ou à 19 h.A la fin de la journée notre maître nous donne 200 F cfa comme frais de transport. Il arrive souvent qu'on ait rien. Cela dépend des jours. Je suis particulièrement satisfait de mon maître et j'apprends chaque jour d'avantage. Présentement je peux confectionner des petites caisses, des tabliers, du tabouret...Dans l'avenir je voudrais ouvrir mon atelier et être mon propre patron....

- **L'Association Malienne pour l'Environnement la Jeunesse et le Développement (Mali- Enjeu)**

C'est une Organisation Non Gouvernementale nationale à caractère associatif. Créée le 22 Mai 1992 par l'accord cadre n°340, Mali- Enjeu intervient dans Cinq (05) Régions du Mali : Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti ainsi que le District de Bamako. L'objectif général de Mali- Enjeu est de contribuer à l'insertion socio-économique des enfants et jeunes (filles et garçons) en situation difficile, en milieu rural et urbain.

Mali- Enjeu offre des possibilités de formation professionnelle par l'apprentissage d'insertion et de réinsertion aux enfants et jeunes travailleurs²⁵. Les expériences pratiques portent entre autres sur la formation qualifiante dans divers corps de métiers (Menuiserie Bois, Menuiserie Métallique, Coupe couture, teinture, bogolan mécanique auto), la formation duale à travers une formation théorique complémentaire réalisée au profit des apprentis, compagnons et artisans qui évoluent dans le secteur dit informel. Cette formation est essentiellement basée sur l'alphabétisation, l'apprentissage du vocabulaire socioprofessionnel, la culture générale, la gestion et le marketing.

En outre l'Alphabétisation est systématique pour tous enfants et jeunes analphabètes inscrits dans les centres de formation et constitue le départ de toutes les activités de Mali-Enjeu. Selon la demande des bénéficiaires elle se fait en langue nationale ou en français

Enfin, l'Insertion économique se fait sous forme de subvention, donner une sorte de départ aux jeunes et le micro- crédit ou le bénéficiaire rembourse avec un taux d'intérêt. A Mali-Enjeu deux types de crédits existent dont l'un est accordé directement par Mali- Enjeu après une étude de faisabilité et l'autre en collaboration avec une caisse d'épargne et de crédit, dont le rôle est l'octroi et le recouvrement alors que Mali- Enjeu prend en charge la formation et le suivi. L'appui conseil est aussi une activité très importante pour accompagner les jeunes bénéficiaires de subvention ou de crédit.

- **Swiss contact :**

Depuis, 1998, la Coopération Suisse a mandaté l'ONG Swisscontact pour l'exécution d'un Programme d'Appui à la formation professionnelle dans les métiers artisanaux (PAA) dont l'objectif était d'appuyer le secteur de l'artisanat afin qu'il dispose d'un système national de formation professionnelle (apprentissage et perfectionnement performant), adapté aux réalités socio-économiques des artisanes et artisans du Mali et reconnu au niveau national. L'Objectif général du PAA était la Promotion de l'emploi notamment celui des jeunes filles et garçons à travers la formation professionnelle dans le secteur de l'artisanat en milieu urbain et périurbain.²⁶

²⁵ Dans les localités où Mali- enjeu ne dispose pas de centre les jeunes sont mis en apprentissage chez un maître artisan hautement qualifié.

²⁶ Le programme du Mali fait partie du programme régional de Swisscontact pour la promotion de la formation professionnelle en Afrique de l'Ouest et bénéficie ainsi de l'expertise et des instruments développés dans les autres pays. Il vise à consolider le système de formation par apprentissage du secteur de l'artisanat afin qu'il puisse offrir des opportunités de formation adaptées aux besoins locaux. Le programme œuvre pour l'élaboration des nouveaux programmes de formation professionnelle flexibles et modulaires qui offrent de nouvelles possibilités aux jeunes femmes et jeunes hommes pour leur insertion sur le marché du travail dans les régions concernées en zones urbaines et périurbaines

La mise en oeuvre des trois phases du PAA a permis d'atteindre des résultats très positifs, tant du point de vue des métiers développés que de celui de l'appropriation et de la reconnaissance de la formation par apprentissage de type dual par les acteurs publics et privés maliens.

Les efforts entrepris par swisscontact ont permis en particulier d'obtenir l'impact globalement positif de la formation par apprentissage de type dual sur les performances professionnelles des apprentis, des patrons et des entreprises artisanales. En outre, la reconnaissance de la formation par apprentissage de type dual, son intégration dans le dispositif national de formation professionnelle et son financement entièrement pris en charge par l'Etat sont des acquis en matière de formation professionnelle.

Par ailleurs les actions réalisées par swisscontact dans le secteur non structuré ont favorisé une amélioration qualitative de l'apprentissage traditionnel sans bouleversement fondamental des règles et des relations traditionnelles entre maîtres-artisans et apprentis. C'est ainsi que des programmes et supports de formation par apprentissage ont été développés dans huit métiers de l'artisanat utilitaire : mécanique auto, électricité auto, construction métallique, menuiserie bois, froid climatisation, électronique, couture stylisme, bijouterie. Les activités de Formation de plus de 4000 apprentis dans 5 villes du Mali (Bamako, Ségou, Sikasso, Koutiala et Mopti) et plus de 800 artisans et artisanes de 1989 à 2000 ainsi que la formation de formateurs et responsables de la formation ont été réalisées. Pour la pérennisation du système Swisscontact participe à la formation des formateurs et au développement des compétences des responsables de la formation, ainsi que le développement de curricula et de matériels didactiques en renforçant le « pool » ingénierie de la formation de l'ANPE.

Aussi, le rôle des Organisations Professionnelles au Mali et celui de la Direction Nationale de la Formation Professionnelle qui dispose d'une capacité appréciable en matière d'ingénierie de la formation ont été renforcés.

Pour consolider ces acquis, Swisscontact a initié en Mai 2006, un nouveau programme dénommé le Programme d'Appui à la Formation Professionnelle (PAFP). L'objectif de ce programme est le développement intégré d'alternatives basé sur l'exploitation du potentiel local. Il participe de la dynamique d'accompagnement des initiatives locales au niveau des communes.

- **AJA -Mali**

Créée le 13 juillet 1993 et agréée par l'accord cadre N°460 du 12 juillet 1994 l'Association Jeunesse Actions Mali est une ONG nationale d'appui à la promotion de l'emploi des jeunes et à l'insertion socio-économique des enfants et des groupes de femmes en situation difficile

AJA a développé une expertise en matière de formation professionnelle et l'apprentissage à travers l'accompagnement scolaire des jeunes enfants apprentis de 15 à 18 en vue de leur admission en formation professionnelle duale²⁷. Ses groupes cibles sont les enfants apprentis de 15 à 18 ans, et les maîtres artisans (bénéficiaires indirects).

²⁷ C'est ainsi que de 1999-2003 AJA a formé 360 enfants apprentis dans les communes II, IV et V du district de Bamako. Pour la période 2004-2005 : 176 enfants apprentis ont été formés dans les communes IV et V du district de Bamako. Pour l'année 2006 : 160 enfants apprentis sont en formation dans les communes II, IV, V et VI du district de Bamako, 2 875 artisans/parents sont informés et

L'objectif général de AJA à travers ce volet spécifique est la promotion d'un cadre d'éducation et de protection des enfants apprentis de 15 à 18 ans leur permettant de préparer leur insertion socio professionnelle future. Les objectifs spécifiques sont entre autres : le développement des capacités des enfants apprentis cibles à lire, écrire et à faire des calculs, leur préparation et mise à niveau en vue de leur admission au programme de la formation professionnelle duale. Enfin l'information des maîtres- artisans et des apprentis, des décideurs, communautés sur les droits de l'enfant afin d'humaniser progressivement le système d'apprentissage sur le tas ou traditionnel.

Les stratégies adoptée à cet effet sont entre autres, la Sensibilisation/information des maîtres artisans et apprentis sur les objectifs du projet, les droits de l'enfant, le VIH/SIDA et l'utilité de la scolarisation ; la formations en alphabétisation, professionnelle et culture générale ; le Suivi évaluation pédagogique, et enfin la participation et l'implication des bénéficiaires (patrons et apprentis) dans la conduite des activités.

- **Caritas-Mali/Action Enfants de Tous (AET)**

« Action Enfants de Tous »²⁸ vise essentiellement la réinsertion des enfants et des jeunes en rupture dans leurs familles, leurs villages, leurs milieux d'origine, cela quand ils le désirent réellement. A défaut, ces enfants et ces jeunes sont aidés à trouver leurs places dans la société appuyée par une formation et souvent un appui ponctuel. Depuis l'ouverture du centre d'écoute en janvier 1993, 1954 enfants ont été accueillis et suivis. Parmi cet effectif, 835 enfants ont été accompagnés en famille, 67 jeunes ont été formés et actuellement plus de 60 enfants sont pris en charge dans les différentes structures.

La formation et l'insertion par un projet économique des jeunes en situation difficile sont l'un des axes stratégiques de « Action Enfants de Tous » qui dispose d'un programme d'apprentissage et de formation professionnelle. Certains jeunes de 14 ans et plus ayant cheminé avec Action Enfants de Tous, sont accueillis dans un atelier d'apprentissage qui dispose de plusieurs corps de métiers dans la perspective d'une bonne formation. Pour assurer une autonomie vis à vis de l'action AET laisse aux enfants le choix du métier à apprendre. Les programmes de formation sont adaptés à l'aptitude physique de l'enfant afin d'éviter tout découragement de sa part. De même les horaires de travail ne sont pas trop longs avant les trois premiers mois de l'apprentissage.

Toutefois il a été relevé que les enfants de la rue s'adaptent difficilement aux horaires de travail. En effet la majorité n'a pas la notion d'heure en tête. La formation professionnelle

sensibilisés sur les droits élémentaires de l'enfant, le VIH/SIDA et les pires formes de travail des enfants

²⁸ « Caritas-Mali Action Enfants de Tous » s'adresse aux enfants de 6 à 18 ans en rupture avec leurs familles et qui vivent nuit et jour dans les rues. Qui est enfant de la rue? C'est d'abord un enfant. Il est souvent en situation de rupture avec sa famille. Pour une raison ou une autre, il ne peut plus retourner dans sa famille. Parfois il ne sait plus où se trouve sa famille. Il doit se débrouiller pour survivre, plus aucun adulte ne se sent responsable de lui. Selon le code de protection de l'enfant du Mali « un enfant de la rue est un mineur vivant en zone urbaine et périurbaine qui passe la plus grande partie de son temps dans la rue, travaillant ou pas et qui entretient peu ou aucun rapport avec sa famille. Il ne bénéficie d'aucune protection, ni de ses droits, ni de ses revenus, ni de formation professionnelle. Son avenir est hypothéqué. Au Mali, les enfants vivant dans la rue constituent la frange la plus importante d'enfants travailleurs. A cause de leurs conditions socio-économiques ceux-ci sont exposés aux pires formes de travail.

contribue à changer positivement le comportement de l'enfant vis-à-vis de lui-même et des autres. Il acquiert un savoir faire. Par son travail, il est respecté et aimé par ses parents et les voisins du quartier. Après la formation, ils sont soutenus au minimum matériellement et financièrement juste le temps qu'ils s'organisent pour affronter le marché de l'emploi.

Témoignage d'Amadou Kolla COULIBALY: le parcours d'un enfant de la rue.

Je m'appelle Amadou Kola COULIBALY. Je suis actuellement maître menuisier. Depuis à bas âge j'ai été confié à mon oncle maternel. Par suite de mauvais traitements j'ai été dans la rue. Dans un premier temps j'ai été récupéré par une femme qui m'a exploité pendant près d'une année comme « vendeur d'eau ». A cause des dures tâches auxquelles celle-ci m'astreignait je suis revenu une seconde fois à la rue. C'est là bas que j'ai eu la chance de rencontrer les éducateurs de Action Enfants de Tous (Caritas-Mali). Ceux-ci m'ont expliqué le but de leur action, aussitôt j'ai accepté de partir avec eux au centre d'écoute, puis au foyer d'hébergement. Là bas j'ai été inscrit à l'école puis à l'apprentissage de la menuiserie . Ainsi pendant 6 ans j'ai eu une connaissance suffisante pour ouvrir mon atelier menuiserie.

En 2004 avec l'appui financier de l'ONG Jeunesse et Développement, j'ai ouvert mon atelier qui m'a permis d'être autonome.

• GUAMINA

GUAMINA est une organisation bénévole non gouvernementale de développement créée en 1988 par des cadres maliens travaillant dans différents domaines du développement²⁹. L'une des priorités de GUAMINA depuis 1994 est l'insertion socio-économique et professionnelle des jeunes exposés au chômage qu'ils soient non scolarisés ou à la fin d'une formation scolaire technique. De 1994 à 2002, le programme d'Appui au Secteur de l'Economie Urbaine « ASPEUR » a permis à GUAMINA de se faire connaître dans le domaine de l'ingénierie de la formation ce-ci en développant notamment le concept de « tutorat » c'est-à-dire la formation des maîtres artisans ainsi que des formations innovantes.

Depuis janvier 2005, GUAMINA a fait évoluer le programme « ASPEUR » vers le programme PAP/DESC (Programme d'Appui à la Promotion des Droits Economiques Sociaux et Culturels dans le secteur de l'artisanat au Mali). L'objectif recherché à travers ce nouveau programme est le renforcement des capacités des organisations socio-professionnelle de l'artisanat du Mali pour leur participation comme acteurs principaux et responsables de la société civile au développement socio-économique du Mali et à la promotion des droits économiques, sociaux et culturels.

Au titre des actions réalisées par GUAMINA en matière de FPA, on note la formation de plus de 1500 artisans dans 13 corps de métiers; l'amélioration de la qualité de la formation technique et l'apprentissage de 92 tuteurs encadrant 300 jeunes ; la formation de 870 promoteurs (jeunes et femmes) en création, gestion et organisation d'entreprises et activités économiques rentables et durable ; et enfin la formation à la dynamique associative de 211 membres dirigeant 25 organisations

²⁹ Il tire son origine dans la tradition du Wassouloun où Guamina est une association traditionnelle de réalisation d'activités productrices des communautés de femmes, de jeunes et d'adultes.

2. 2. Les perspectives d'insertion des enfants et jeunes dans la vie professionnelle et l'appui du BIT à la politique de l'emploi au Mali.

Avec un taux d'activité de l'ordre de 46,8%³⁰, la situation de l'emploi demeure encore préoccupante. La population active potentielle ou population en âge de travailler résidente (15 à 65 ans) est passée de 5.017.283 en 2002 à près de 5.401.915 en 2004 soit un taux d'accroissement de l'ordre de 8%. Cette population active qui est essentiellement rurale est en outre caractérisée par sa jeunesse. Le taux d'activité des femmes (38%) demeure plus faible que celui des hommes (67%)

Un nombre important de jeunes, environ 100.000, arrivent chaque année sur le marché du travail, le plus souvent sans qualification. Selon les projections, la pression sur le marché du travail s'amplifiera au cours des vingt prochaines années. La population des 15-64 ans dépassera 13 millions en l'an 2022 si le niveau actuel de la croissance démographique se maintient.

Dans cette perspective la garantie des actions de lutte contre les pires formes de travail des enfants passe nécessairement par la formation des enfants travailleurs en vue de leur employabilité.

En matière d'emploi, le BIT apporte son assistance technique à deux projets : le Programme d'assistance technique pour la mise en oeuvre du Programme National d'Action pour l'emploi en vue de réduire la pauvreté (PNA/ERP) et le Projet d'insertion des jeunes dans la vie professionnelle à travers les investissements HIMO en milieu rural et en milieu urbain.

2.2.1 Le PNA/ERP rénové

L'objectif de développement de ce projet est de contribuer à la création de possibilités d'emploi pour les jeunes et les femmes principalement en renforçant les capacités des structures chargées de la mise en œuvre du PNA/ERP et en facilitant l'intégration des stratégies d'emploi dans le CSLP.

Le PNA/ERP rénové prône l'intensification de l'action pour l'emploi qui est le résultat de deux facteurs la volonté politique de plus en plus marquée sur les questions d'emploi, accentuée par une attention forte au problème de l'emploi des jeunes et les progrès réalisés au niveau institutionnel, et en particulier, au niveau des structures ministérielles chargées de l'emploi.

La formation professionnelle et l'apprentissage a été mise à contribution .Elle a bénéficié d'une forte mobilisation, quasiment de tous les acteurs, à savoir la DNFP du Ministère, l'ANPE, l'APEJ, le FAFPA, les UFPAE. Les actions de formation se sont développées à côté de la formation initiale qui s'est poursuivie sans modifications fondamentales et elle devrait se renforcer grâce au nouveau programme de l'Education nationale. L'action menée par les quatre structures précitées s'est concrétisée dans trois directions, sur lesquelles les institutions ont contribué de façon plus ou moins inégale ou intense, à savoir : la formation continue la formation diplômante du Ministère chargé de l'éducation nationale ;la formation par apprentissage de type dual.

³⁰ Conf. EMAP 2004, OEF ANPE.

Le PNA/ERP accorde également, une attention particulière aux besoins du secteur informel à travers le renforcement de l'éducation de base pour les entrepreneurs de ce secteur et le développement des compétences spécifiques dans les domaines comme la tenue de livres de comptes et la comptabilité.

2.2.2 Le PEJIMO

Le Projet d'Insertion des Jeunes dans la vie professionnelle à travers les Investissements à Haute Intensité de Main-d'Oeuvre (PEJIMO) intervient dans le cadre du Programme Emploi Jeunes, en appui à l'APEJ. Les investissements sont assurés par les fonds PPTE de l'état et l'assistance technique du BIT est financée par le Grand Duché du Luxembourg. Le projet s'inscrit dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, ayant pour objectif la création d'emplois productifs, la redistribution de revenus locaux et la formation au profit des jeunes en milieu urbain et en milieu rural dans la réalisation des infrastructures de base. Il intervient à Bamako et dans la région de Ségou.

Au cours de la première année de sa phase pilote, démarrée en septembre 2005, le projet a créé environ 33.000 journées de travail sur ses différents chantiers avec des GIE ou PME locales, ainsi que 150 nouveaux emplois permanents, en fonction des fonds d'investissements disponibles³¹.

Outre les travaux, le renforcement des capacités et la formation professionnelle constituent le second axe d'intervention du projet. Les programmes de formation ciblent les PME, les GIE et bureaux d'étude du secteur de la construction, mais aussi les groupements communautaires, les agents communaux et les cadres techniques de l'Etat. Au cours de cette première année, le projet a organisé environ 5.200 stagiaires/jours de formation en atelier, dont 40% de femmes.

2.3 .Le Programme d'Appui à la formation Professionnelle et à l'apprentissage des enfants travailleurs du secteur informel du district de Bamako : une expérience novatrice de partenariat entre IPEC et l'ONG nationale Mali Enjeu

2.3.1 Présentation

Le Programme d'Appui à la formation Professionnelle et à l'apprentissage des enfants travailleurs du secteur informel du district de Bamako actuellement mise en œuvre avec

³¹ A Bamako, l'expérimentation de l'utilisation du pavé de roche pour l'assainissement de la voirie sur le chantier école du Badialan a été probante, par l'utilisation à 100% de matériaux locaux, par son impact sur l'emploi, et par l'accessibilité de la technique aux petites et micro entreprises, permettant de nouveaux débouchés professionnels. Dans la région de Ségou, le projet intervient sur les pistes communales, les aménagements hydro agricoles et la reforestation. Les deux pistes réalisées jusqu'à présent, uniquement avec la main-d'oeuvre villageoise durant la saison sèche, ont par ailleurs permis de désenclaver plusieurs villages et eu un effet non négligeable sur les échanges et l'économie locale, premier indice de développement de l'emploi rural .L'aménagement du périmètre de 227 ha à Ké-Macina, en partenariat avec l'Office du Niger, a impliqué une quinzaine de PME locales et permis l'installation de 45 jeunes, ayant eux-mêmes recruté de la main d'oeuvre permanente et saisonnière. Le projet a également reboisé 47 ha dans la forêt de Dioforongo et un bosquet villageois à N'Gara, appuyant pour ce faire une vingtaine de jeunes pépiniéristes. La régénération forestière, outre son impact sur l'environnement, représente, elle aussi, une source importante de revenus dans le secteur rural, à condition d'être correctement gérée.

l'appui de IPEC, se veut comme une expérimentation d'une stratégie au niveau national, mais aussi un cadre d'action pour offrir des alternatives viables et crédibles aux enfants victimes de pires formes de travail, ainsi qu'aux enfants exposés à des formes d'exploitation liées à leur travail

Ce programme a pour objet de contribuer à l'abolition du travail des enfants au Mali et, en attendant, offrir aux enfants travailleurs des opportunités de formation et d'initiation professionnelle adéquates, capables de répondre à leur besoin. Il entend d'une part d'offrir à ces enfants un meilleur cadre de vie, en développant une stratégie de formation professionnelle, leur permettant d'améliorer les conditions pénibles de vie et de travail observées actuellement dans les ateliers de formation, mais aussi leur permettre de participer à un programme de formation professionnelle et d'apprentissage capable de leur permettre à l'avenir d'exercer un métier et compter afin sur une professionnalisation future.

La méthodologie d'intervention proposée (connaissance des enfants, écoute des enfants, formation, sensibilisation et réinsertion sociale, démarche participative, implication des bénéficiaires, des partenaires sociaux, des familles des organisations d'appui) est un gage pour la réussite et la durabilité du projet. Les stratégies développées s'appuient sur une plus grande implication et responsabilisation des familles et tuteurs des enfants et l'appui des activités plus sécurisantes pour les bénéficiaires (appui à la scolarisation, alphabétisation, formation, apprentissage et appui sanitaire).

Le programme d'action entend appuyer directement 100 enfants âgés de moins de 15 ans, non scolarisés, astreints aux pires formes de travail ou exposés à des contraintes majeures liées à leurs conditions de vie et de travail dans les ateliers de formation professionnelle. Parallèlement il pourra leur offrir des possibilités d'insertion et de réinsertion familiale, d'appui à leur scolarisation, l'amélioration à leurs conditions de santé, ainsi que des opportunités de formation et d'initiation professionnelle adéquates, capables de répondre à leur besoin.

Prévu pour une durée de 5 mois (juillet à Novembre 2006), le programme entend retirer 50 enfants des pires formes du travail des enfants dans le secteur informel, qui seront orientés dans des ateliers de formation professionnelle pour bénéficier d'une préformation en soudure/menuiserie métallique et menuiserie bois/ébénisterie. Il entend également offrir de meilleures conditions de formation professionnelle et d'apprentissage sont offertes à 50 enfants travaillant déjà dans les ateliers comme la menuiserie bois et ébénisterie; et qui sont mieux formés dans ces corps de métiers. Enfin le programme prévoit l'information et la sensibilisation des maîtres artisans formateurs, les parents, les enfants et les communautés sur la protection des enfants dans les ateliers de formation professionnelle et d'apprentissage, ainsi que sur les risques encourus par les enfants

Les Partenaires intermédiaires du programme sont : L'Etat (services sociaux des Ministères de la Promotion de l'enfant, les directions de l'action sociale, l'association des artisans du Mali, les services de santé publique et communautaire, ...) le personnel des structures scolaires privées et publiques, les ONG locales et communautaires, les Communautés religieuses s'occupant d'enfants en difficulté, les familles des enfants concernés

2.3.2. Une revue à mi-parcours du programme.

Le projet FPA IPEC/Mali-Enjeu a effectivement démarré le 04 septembre 2006 pour une durée de 4 mois.

Certes, il est prématuré après un mois de mise œuvre de faire une évaluation du programme. Toutefois, nous avons pu constater la dynamique de l'approche utilisée. Il s'agit de la préformation qui concerne 33 enfants qui sont soit retirés des pires formes de travail, soit des enfants non scolarisés ou déscolarisés. Ceux-ci suivent présentement au centre de formation de Mali-Enjeu sise à Djelibougou (Commune I du district de Bamako), une formation flexible et l'apprentissage d'un métier. Pour l'instant seul la menuiserie est concernée (bois/métallique).

Deux animateurs une femme et un homme sont chargés de la mise en œuvre de ce projet test. Les enfants viennent au centre les jours ouvrables à partir de 08 h et retournent chez eux aux environs de 11h 30.

Parmi les enfants bénéficiaires ceux qui sont malades sont pris en charge par le centre de santé de la commune.

Certains enfants rencontrés notamment le jeune Sékou SIDIBE présente un état de santé dégradé. Ils sont pour la plus part « rabougris » du fait des travaux pénibles et les pires formes de travail aux quels ils étaient préalablement astreints.

Témoignage de Sékou SIDIBE : Une illustration parfaite de passage des pires formes de travail à la formation professionnelle et l'apprentissage pour une insertion socioprofessionnelle certaine

Je m'appelle Sékou SIDIBE. J'ai 12 ans et je vis avec mes parents à Badjanbougou (Commune I-District de Bamako). Je n'ai jamais été à l'école. Mon père m'avait confié à mon oncle chez qui je travaillais comme apprentis métier dès l'âge de 6 ans. Nous travaillions de 7h à 18 h tous les jours. Mes tâches consistaient à mettre des clous et à faire les petites commissions. Un jour mon oncle a décidé de m'amener au centre de Mali-Enjeu où j'ai rencontré d'autres enfants de mon âge. Ici, nous suivons le matin des cours théoriques et des explications sur les matériels de travail. J'aime bien ce centre : on travail et on joue l'après-midi

2.4. L'approche régionale francophone : un cadre de référence pour les éléments d'une stratégie nationale en matière de formation professionnelle et l'apprentissage dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants au Mali.

L'élaboration de la stratégie sur la formation professionnelle et l'apprentissage dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants dans les pays d'Afrique francophone³² s'est fondée sur les axes d'intervention du BIT/IPEC à savoir la prévention, le retrait des enfants du travail, le renforcement des capacités nationales. Elle s'est également basée sur les opportunités et les potentialités existantes dans les différents pays et au niveau régional de même qu'au niveau des acteurs intervenants sur des questions liées au travail et à l'emploi. Elle a aussi et surtout pris en compte les différents problèmes relevés à la suite des diagnostics pays. L'avantage comparatif du BIT dans le domaine de la formation professionnelle est considérée comme étant un atout important à considérer dans la perspective de la mise en œuvre de cette stratégie. Elle prend ainsi en compte les besoins réels du groupe cible, le profil des

³² Il s'agit des pays suivant : le Bénin, le Burkina-Faso, Madagascar, le Mali, le Maroc, le Niger, le Sénégal et le Togo

compétences requises pour accéder à un travail décent et s'inspire des différentes expériences éprouvées dans le domaine par le BIT/IPEC, le BIT/IFP-Skills et par d'autres partenaires.

L'intervention sur un groupe cible commun conformément au cadre juridique national et international et en donnant priorité à l'approche genre, au milieu rural et aux enfants et jeunes impliqués dans les pires formes du travail des enfants, la capitalisation des expériences en matière de formation professionnelle et de l'apprentissage dans chaque pays couvert par le projet et dans la sous région, le renforcement des capacités et des compétences et l'intégration de la formation professionnelle et de l'apprentissage dans l'ensemble des programmes IPEC de la région sont entre autres les éléments de cette stratégie en amont. Ces éléments devront se traduire en aval dans les programmes d'action en faveurs du groupe cible commun, des formateurs et des gestionnaires des systèmes de formation professionnelles et de l'apprentissage.

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

En dépit des acquis institutionnels et politiques, la Formation Professionnelle présente certaines insuffisances. Tout d'abord il faut préciser que la formation par apprentissage est une construction inachevée. Ce modèle atypique de formation a été développé afin de répondre à des besoins réels de promotion sociale et économique. Fort heureusement, il répond parfaitement aux fonctions sociales et économiques qui lui sont assignées. Cependant, sa normalisation en tant que modèle quantifiable de formation doit être rehaussée à un rang de l'acquisition de savoir. Aussi, le système de type dual qui vise à consolider l'apprentissage traditionnel en atelier, par un apport plus formel dans des centres de formation professionnelle publics et privés comporte des limites. En effet, malgré la pertinence de cette approche basée sur une ingénierie de la formation adaptée permettant de déterminer les besoins précis pour la formation (développement de curricula et de supports didactiques) et de mettre en place les conditions optimum pour la réalisation des formations, des limites objectives demeurent quant à l'accessibilité à ce système. En effet l'accès à la formation exige du jeune des pré-requis notamment en alphabétisation. En outre, Il doit être en situation de travail. Ainsi le système dual exclut dans la pratique une catégorie importante de jeunes.

Les recommandations ci-après pourront contribuer à enrichir la réflexion sur les stratégies tenant compte des spécificités nationales en matière formation professionnelle et l'apprentissage dans la perspective de lutte contre le travail des enfants.

3.1. La prise en compte des pires formes du travail de enfants dans les stratégies de développement. Les campagnes d'information et de sensibilisation des différentes catégories d'acteurs (structure d'appui, organisation socioprofessionnelle, administrations publiques et les jeunes eux-mêmes) en vue d'intégrer le travail des enfants et ses pires formes notamment dans le CSRP et les autres politiques nationales de développement.

3.2. La mise en place et la dynamisation d'un cadre de concertation permanente entre les intervenants du secteur en vue d'harmoniser leurs actions. Ce cadre pourrait permettre l'optimisation de la gestion de la formation professionnelle et la coordination des aides. En effet face à la multiplicité d'intervenants et les conditions d'intervention en matière de financement de la formation professionnelle et l'apprentissage, il serait souhaitable qu'un effort interne se manifeste dans le cadre de la prise en charge de la FPA à hauteur d'au moins 75 %. Les 25% restants pouvant être recherchés auprès des partenaires techniques et financiers

3.3 Le renforcement des capacités et des compétences des acteurs de la formation professionnelle (institutions/centres de formations...). La stratégie de la formation professionnelle doit s'appuyer sur les institutions, les centres de formation et les maîtres- artisans. A cet effet, il est important de souligner la nécessité de renforcer les

capacités techniques de l'ensemble des acteurs concernés. En outre, il importe d'accorder une attention particulière au perfectionnement des artisans qui accueillent les enfants.

3.4 La capitalisation des expériences en matière de FPA développées au Mali par les différents acteurs :Etat, organisations professionnelles Il s'agit de promouvoir l'amélioration de l'efficacité de la formation par la mise en place à partir des expériences existantes sur le terrain et à une plus grande échelle, de formations duales en faveur des enfants travailleurs. Ces formations doivent être suffisamment souples dans leur contenu et dans leur mise en œuvre pour concerner tous les jeunes en apprentissage. Elles devraient s'appuyer sur les dispositifs locaux déjà existant qui associeraient l'expérience des centres de formation et des ONG. Dans le cadre d'une intervention cohérente, il est souhaitable de déterminer un groupe cible commun. En conformité avec la stratégie régionale FPA, les enfants de 12 à 18 ans pourront être retenus en donnant priorité aux jeunes impliqués dans les pires formes du travail des enfants.

3.5 La promotion de la pré-formation et du tutorat Il est nécessaire de privilégier dans l'approche, la pré-formation destinée au groupe cible de la tranche d'âge 12-14 ans. Cette initiation à la formation permettra à ces enfants d'être prédisposés pour suivre une formation professionnelle conséquente et un meilleur apprentissage à partir de 15 ans qui est l'âge requis pour l'admission à l'apprentissage.

Aussi dans la plupart des cas le jeune qui termine sa formation professionnelle est confronté à un problème intermédiaire. Il s'agit de la mise en œuvre des compétences acquises. Sur ce plan, le jeune qui arrive directement sur le marché a du mal à s'affirmer. Le manque d'expérience contribue à son mis à l'écart. Il faut donc prévoir une phase de transition entre la formation et l'établissement du jeune. Au minimum (deux) 2 ans d'encadrement du jeune formé chez un maître-artisan est nécessaire pour son initiation à la gestion d'entreprise.

3.6 La promotion de l'auto-emploi et la création d'emploi L'amélioration de l'employabilité de la main d'œuvre est une nécessité. Il s'agit d'amener le gouvernement à prendre des mesures pour accroître les capacités et les possibilités d'accès des jeunes à l'emploi à travers la promotion de l'emploi indépendant, le renforcement de la complémentarité entre le secteur informel et le secteur formel. Il est opportun de mettre en place des mécanismes d'appui à la création d'emplois nouveaux. L'auto-emploi et la création d'emploi pour les jeunes sont en effet liés à la décision d'investir et de créer des entreprises de sorte que, mêmes sévères, les rigidités du marché de l'emploi et les qualifications insuffisantes de la main d'œuvre ne puissent pas constituer une contrainte insurmontable. Les appuis et soutiens directs et bien ciblés sur l'acquisition des compétences requises peuvent aider les organisations et les individus à créer des entreprises et des emplois productifs en vue d'exploiter les nouvelles opportunités offertes par les réformes et les politiques en cours.

IV. PARTENAIRES POTENTIELS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE FPA IPEC/MALI

AXES STRATEGIQUES	STRUCTURES	DOMAINES D'INTERVENTION
1. <u>Accueil et placement des enfants</u> 2. <u>Préformation</u>	• ENDA –Mali • Mali – ENJEU • Caritas- Mali /Action Enfants de Tous (AET)	<i>Accueillir les enfants et jeunes en difficultés, les écouter pour identifier leur problème, puis les orienter vers les ateliers de formation</i> <u>Autres :</u> <i>Formation professionnelle par l'apprentissage, l'insertion et la réinsertion des enfants et jeunes travailleurs.</i>
3. <u>Formation professionnelle et Apprentissage</u>	• AMAPRO (Association Malienne des Artisans Professionnels) • AJA (Association Jeunesse Actions) • GUAMINA	• <i>Formation technique des artisans et apprentis de moins de 18 ans, dans les corps de métier suivants : menuiserie métallique, menuiserie bois, mécanique et électricité auto</i> • <i>Formation professionnelle et apprentissage à travers l'accompagnement scolaire des jeunes enfants apprentis de 15 à 18 en vue de leur admission en formation professionnelle duale</i> • <i>Formation des artisans dans 13 corps de métiers; amélioration de la qualité de la formation technique et l'apprentissage des tuteurs, la formation des jeunes promoteurs en création, gestion et organisation d'entreprises et activités économiques rentables et durable.</i>
4. <u>Appui à la formation des formateurs /Maîtres d'apprentissage</u>	• COFPA (Cellule Opérationnelle pour la Formation Professionnelle dans le secteur de l'Artisanat)	• <i>Mise en synergie de tous les acteurs intervenant dans la formation professionnelle au niveau national, régional et local</i>

	• Les Unités de Formations et d'Appui aux Entreprises (UFAE) • Swisscontact	• <i>Organisation des sessions de formation qualifiante au bénéfice des actifs des secteurs productif, public et privé et apport d'expertises aux entreprises de production et des services des secteurs public et privé</i> • <i>Pérennisation du système « dual » à travers une participation accrue à la formation des formateurs et au développement des compétences des responsables de la formation, ainsi que le développement de curricula et de matériels didactiques en renforçant le « pool » ingénierie de la formation de l'ANPE.</i>
5. <u>Financement de la formation</u>	• Le FAFPA (Le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage) • Le PDSA (Projet de Développement du Secteur de l'Artisanat) • le PISE (Projet d'investissement dans le secteur de l'Education) • Le PASA/OP (Projet d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations des Producteurs)	• <i>Financement des activités de formation continue, qualifiante et par apprentissage dans le secteur privé, structuré et non structuré.</i> • <i>Appui institutionnel et formation des Artisans, crédit aux artisans, Suivi Evaluation</i> • <i>Formation professionnelle en direction du secteur de l'artisanat</i> • <i>la formation professionnelle des acteurs ruraux, y compris le secteur de l'artisanat (maintenance et fabrication de l'outillage agricole, de l'outillage hydraulique ou hydro-agricole.)</i>
6. <u>Insertion socio-professionnelle du jeune formé</u>	• APEJ(Agence pour la promotion de l'Emploi jeune) • l'ANPE (Agence Nationale Pour l'Emploi)	• <i>Offre à travers le PEJ aux jeunes urbains et ruraux de 15 à 40 ans, le maximum de possibilité d'emploi, tant dans le domaine de l'Emploi salarié que de l'Emploi indépendant</i> • <i>Contribution à l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi des programmes de développement de l'emploi à travers des activités d'appui à la promotion de l'auto-emploi ainsi que de l'emploi salarié par le développement des</i>

		<i>stages de pré-insertion</i>
7. <u>Orientation en FPA</u>	• DNFP (Direction Nationale de la Formation Professionnelle) • DNT (Direction Nationale du Travail)	• <i>Elaboration et mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle qui intègre la lutte contre les pires formes du travail des enfants et la promotion de la formation pré-professionnelle</i> • <i>Contrôle de l'application de la législation du travail notamment les obligations relatives au contrat d'apprentissage</i>

V. PROJET DU CADRE DE LA STRATEGIE NATIONALE FPA IPEC/MALI

ELEMENTS DE LA STRATEGIE	ACTIVITES	STRUCTURES RESPONSABLES	ROLE	PERIODE		
				Court Terme	Moyen Terme	Long Terme
En Amont						
1. Intervention sur un groupe cible commun : Enfants de 12 à 18 ans en donnant une priorité notamment aux enfants et jeunes impliqués dans les pires formes du travail des enfants et ceux vivant dans le milieu rural en mettant l'emphasis sur l'approche genre	▪ Développement au niveau des régions des PA qui prennent en compte le groupe cible identifié	BIT/IPEC UNESCO UNICEF UNFPA	Conception, Plaidoyer, Exécution, Coordination et Suivi	X		
	▪ Inventaire des données disponibles sur la FPA	Ministère du Travail Ministère de l'emploi et de la Formation Professionnelle	Conseil Initiation Exécution Participation	X		
	▪ Exploitation des données statistiques	BIT/IPEC ANPE APEJ		X		
	▪ Réalisation d'études complémentaires centrées sur la			X		

	FPA incluant les aspects hygiène, santé, sécurité au travail ▪ Diffusion des données				X	
2. Capitalisation des expériences en matière de FPA développées au Mali	▪ Recueil des interventions mises en œuvre à ce jour par IPEC :Elaboration,diffusion et mise à jour des fiches synoptiques ▪ Echange et médiatisation des bonnes pratiques en matière de FPA ▪ Plaidoyer auprès des instances nationales spécialisées en FPA	BIT - IPEC BIT IPEC Mandants de l'OIT Partenaires nationaux Mandants de l'OIT	Conception, Exécution coordination et diffusion Echange et diffusion Facilitation et apport d'expertise		X X X	
3. Renforcement du niveau institutionnel en vue d'intégrer le travail des enfants et ses pires formes dans : - Le CSLP - Le PRODEC - La Politique Nationale de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle - La promotion de l'emploi des jeunes - Les législations nationales	▪ Révision du plan d'action national pour intégrer la FPA, identification des partenaires, indicateurs.... ▪ Réexamen du mandat du CDN et de la cellule de lutte contre le T.E, à la lumière des objectifs du plan d'action national, et évaluation de l'efficacité et de l'efficience des ces instances	Min. Travail CDN BIT/IPEC	Leadership Conseil et facilitation Conseil et	X X		X

	▪ Appui au renforcement des capacités d'analyse des concepteurs et décideurs de stratégies et de politiques régionales en FPA ▪ Harmonisation des lois nationales avec les instruments juridiques internationaux en matière de FPA et de protection de l'enfant ratifiés par le Mali	BIT IPEC Assemblée Nationale Ministère de la Justice / Ministère des Affaires Etrangères / Ministère du Travail/Ministère de l'emploi et de la formation Professionnelle. Min.promotion de la femme de l'enfant et de la famille.	facilitation Exécution		X	
4. Renforcement des capacités et des compétences <u>Partenaires :institutions/centres et instituts de formation</u>	▪ Développement d'un module de formation de formateurs sur la FPA adapté à notre groupe cible ▪ Former les formateurs / Faire appel à des intervenants au sein du BIT ou des consultants pour appuyer cette formation	BIT/IPEC BIT Formateurs externes ONG et autres structures de formation	Leadership Initiation du processus Exécution	X	X	

<u>Personnel IPEC</u>	Soutien technique pour la mise en œuvre des PA régionaux de FPA, leur suivi et évaluation	BIT /IPEC	Exécution et suivi			X
	Développement d'outils d'appui pour la gestion des PA (ex : grille de relecture des PA)	BIT/ IPEC	Conception Exécution Diffusion		X	
5. Intégration de cette stratégie dans l'ensemble des programmes nationaux d'IPEC /Mali	Elaboration de stratégies régionales prenant en compte les grands axes de la stratégie nationale(Mopti,Ségou,Sikasso,Kayes,Koulikoro)	BIT/IPEC	Conception	X		
	Diffusion et partage des stratégies nationales et régionales avec tous les programmes IPEC	BIT/IPEC	Diffusion et suivi	X		
	Appliquer ces stratégies dans tous les types de projets IPEC (PN, LUTRENA, TBP,...)	BIT/IPEC	Intégration	X		
6. Mobilisation des ressources au niveau national et régional	Recherche et mobilisation de partenariats au sein du BIT (IFP/SKILLS, STEP, HIMO, GERME ...)	BIT/IPEC BIT	Initiation Mobilisation	X		
	Identification des partenaires	BIT IPEC	Identification			

7. Appliquer une intervention commune en fonction des groupes d'âges et des groupes cibles <u>- 6 -12 ans :</u>	▪ Transition d'une « situation de travail » vers l'école, ▪ Transition d'une « situation d'abandon » à une situation de « maintien » à l'école formelle ou non formelle	BIT	Mobilisation Collaboration Financement Sensibilisation + Appui à l'exécution			X X
	- 12-14 ans : ▪ Transition entre l'école (éducation formelle ou non formelle) et la pré-formation en FPA ▪ Transition d'une « situation de travail » vers l'école et la pré-formation en FPA		Leadership		X X	
En Aval						

- 14-18 ans	- Transition d'une situation de travail vers une FPA avec éducation non formelle en prenant en compte la mise à niveau - Transition de la FPA vers l'insertion professionnelle : organismes spécialisées	ANPE, APEJ ONG				X
						X
8. Appliquer une approche commune						
<u>prévention</u>	- Sensibilisation des familles et des enfants pour le maintien à l'école - Identification de la population à risque - Actions pour le maintien à l'école en vue d'une FPA future	BIT/IPEC partenaires		X		
				X		
					X	
<u>Retrait du travail et réinsertion</u>	- Actions en faveur des familles et de la communauté - Développer des PAs centrés sur la FPA qui intègrent d'autres composantes telles que l'alphabétisation, les actions	BIT/IPEC Partenaires		X		
					X	

	sociales, les activités ludiques ▪ Actions en faveur des familles et de la communauté				X	
9. Intégrer dans les Plan d'Actions les éléments suivants <i>Etude du milieu d' intervention</i>	▪ Réalité socio économique et souhaits des bénéficiaires en FPA ▪ Potentialités (socio-économiques et environnementales) du milieu ▪ Identification des emplois porteurs ▪ Utilisation ou élaboration des	BIT/IPEC Partenaires/ Agences d'exécution	Commanditaire Conception et exécution Appui et conseil	X X X	X	

<i>Pérennisation de la FPA et des ses résultats</i>	fiches métiers				X	
	▪ Partenaires possibles dans le lieu d' intervention				X	
	▪ Identification des relais pour que la FPA continue	BIT	Appui et conseil			
	▪ Mobilisation de ressources nouvelles ou recherche de système d'autofinancement	BIT/IPEC	Financement			
	▪ Implication des collectivités locales	Bailleurs de fonds	Exécution			X
<i>Activités en direction des formateurs/maîtres d'apprentissage</i>	▪ Renforcement des capacités des agences d'exécution	Partenaires/ Agences d'exécution, Centres de formation	Encadrement			X
	▪ Accompagnement des enfants dans leur installation					
	▪ Identification du profil des formateurs et formatrices	BIT (IPEC et autres départements), Organisations	Exécution, Accompagnement et Conseil	X		
	▪ Sélection des formateurs et formatrices avec prise en compte de la question genre	Employeurs et de travailleurs		X		
	▪ Implication des femmes formatrices	Partenaires/ Agences d'exécution		X		
	▪ Implication des formateurs			X		

Collaboration avec les partenaires identifiés	dans le développement du programme d'action ▪ Sensibilisation des formateurs a la lutte contre le travail des enfants ▪ Formation des formateurs sur l'approche méthodologique	BIT/IPEC Partenaires/ Agences d exécution	Conseil	X		
	▪ Sensibilisation des partenaires à la lutte contre le TE ▪ Développement d'alliances stratégiques avec les partenaires Potentiels. ▪ Implications des représentations professionnelles et des représentations des travailleurs ▪ Implication des communautés villageoises, les responsabiliser dans la gestion pour recueillir leur adhésion ▪ Constitution de comités locaux de gestion			X		
Positionnement du jeune au centre de l'action de formation	▪ Mobilisation des apports locaux ▪ Appréciation de la situation du jeune : (Antécédents sociaux et professionnels de l'enfant, conditions familiales, niveau d'instruction, bilan psycho médical de l'enfant)	Communautés		X		
					X	X
		Jeune/Famille BIT/IPEC Partenaires/ Agences d exécution			X	X

<i>Appui aux formateurs</i>	▪ Mise en confiance du jeune	BIT/IPEC, Partenaires/Consultants	Décision		X	
	▪ Expression de ses besoins et de ses souhaits				X	
	▪ Conseil auprès du jeune sur le choix de la FPA en collaboration avec ses parents				X	
	▪ Suivi tout au long de sa formation				X	
	▪ Placement chez un tuteur pour perfectionnement				X	
	▪ Aide à son intégration professionnelle		Conception Exécution		X	
	▪ Elaboration du module de formation					

ANNEXES

Annexe 1. Liste des membres du groupe consultatif sur la Formation Professionnelle dans le secteur de l'artisanat.

- APCMM : 4 membres de la commission de formation dont le Conseiller à la formation professionnelle
- FNAM : 4 membres de la commission de formation dont le Conseiller à la formation professionnelle
- CNCF : 1 représentant (President)
- Comités de formation : 4 représentants
- PAMA : 1 représentants
- Pool ingénierie : 3 représentants
- ANPE : 1 représentant
- PAA- Swiss contact : 2 représentants
- FAFPA ; 1 représentant
- DED : 1 représentant
- GTZ : 1 représentant
- PAFPE : 1 représentant
- DNETP : 1 représentant
- PDSA : 1 représentant
- Corps de la Paix : 1 représentant
- BGECO : 1 représentant
- RAC : 1 représentant
- CNPA : 1 représentant
- CAEC : 1 représentant
- GUAMINA : 1 représentant
- AJA MALI : 1 représentant
- Enda Tiers Monde : 1 représentant
- Cible Formation : 1 représentant
- Conseil National du Patronat : 1 représentant
- Islamic Relief : 1 représentant
- AFVP : 1 représentant
- Centres de formation : 4 représentants
- Cellule Opérationnelle : les huit (8) membres et les personnes ressources
- SNV : 1 représentant

Annexe 2. Liste des personnes consultées

<i>Prénom et Nom</i>	<i>Structure ou organisme</i>	<i>Date</i>
1.Danzié MALLE 2.Hadizatou TRAORE	FAFPA	27 Octobre 2006
3. Nianzan DIAKITE	DNFP	
4. Taboré TESSOUGUE	APCMM	30 Octobre 2006
5. Ben KATRA	UNTM	
6. Oumar DIAKITE	FNAM	31 Octobre 2006
7. Madani SIDIBE	AMAPRO	
8. Youssouf KANTE 9. Fousseyni TOURE 10. Nandougou SANOGO 11. Modibo Koli KEITA 12.Mohamed Batio TOURE 13. Fanbougouri KEITA	ANPE	
14. Moussa DOUMBIA 15. Cheick Hamallah DIARRA		
16 Mme DICKO Fatou Abdouramane	Direction Nationale du travail DNT	
17. Mme Mariko Alima COULIBALY	A.J.A	
18. Aliou TRAORE	PNA/ER	
19. El Hassan DIARRA	Direction Nationale de l'Enseignement Technique et Professionnel DNETP	01 Novembre 2006
20. BAGAYOKO 21. Thiam DIALLO	ENDA -Mali	02 Novembre 2006
22. Youssouf CISSOKO	APEJ	
23. Douda BALLO	UFAE/MB	03 Novembre 2006
24. Emmanuel TRAORE	CARITAS/ Enfants de Tous	06 Novembre 2006
25.Mamadou DEME	CNPM	
26 Hamadoun TOLLO 27. Noel CISSOKO 28. Mme Zouroukou Adiza SANGARE	MALI-ENJEU	07 Novembre 2006
29 .Madani KONARE	GUAMINA	08 Novembre 2006
30.Mme Tania HAIDARA	Swisscontact.	

Annexe 3. Documents de référence

- 1) DRSP et conditions de vie des femmes et des enfants en Afrique de l'OUEST et du Centre, UNICEF 2003
- 2) Rapport sur la relance et la consolidation du PNA/ERP Projet Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle, PNUD-BIT Novembre 2005
- 3) Rapport annuel d'activités 2002 / Enda -Mali
- 4) Rapport annuel d'activités 2005 / Enda -Mali
- 5) Rapport d'évaluation de la formation des enfants en situation difficile. Commission de formation FNAM. Janvier 1998.
- 6) Programme National d'action pour l'emploi en vue de réduire la pauvreté PNA/ERP Août 2004
- 7) Le document de politique nationale de l'enseignement technique et de la formation professionnelle Mai 2006.
- 8) Le cadre légal institutionnel de la formation professionnelle par apprentissage, communication présentée par M. Diango CISSOKO au forum sur la certification de l'apprentissage et la validation des acquis professionnels, Novembre 2001
- 9) EMAP 2004 DOEF- ANPE
- 10) Rapport de la mission réalisée au Mali en juin 2005 pour le compte de l'IPEC.
- 11) Le financement de la formation professionnelle par apprentissage, communication du FAFPA au forum sur la certification de l'apprentissage et la validation des acquis professionnels, Novembre 2001